

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès Verbal du Conseil Municipal

LE MERCREDI 19 DECEMBRE 2012 A 20 H 00

L'an deux mille douze, le Mercredi dix-neuf Décembre à vingt heures vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 13 Décembre 2012 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jean Jacques PASTERNAK, Maire

, Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Stéphane HIRT, Karine RENOUIL, Christophe IPPOLITO, Adjoint au Maire Bernard RASQUIN, Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Catherine MATRUCHOT, Philippe PEREIRA, Philippe SAJHAU, Aline JOFFET, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Estelle DEBAECKER, Michel GILLES, Edith HESLOUIN, Michel DEVYNCK, William GEIB, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. NICOLAS Loïck ... à ... Mme MÜNZER Déborah

Mme RENOUX Anne ... à ... Mme NATAF Michèle

Mme FONTAINE Martine ... à ... M. PASTERNAK Jean Jacques

M. MASTROJANNI Michel ... à ... M. GEIB William

A DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

M. EYCHENNE à Mme LETOUZEY partir de la question n°12/1 91

ONT QUITTE LA SEANCE SANS DONNER POUVOIR

Mme RENOUIL à partir de la question n°12/199

M. DEVYNCK à partir de la question n°12/199

Mme DELANNET à partir de la question n°12/200

ARRIVES EN COURS DE SEANCE A LA QUESTION N°12/185

M. MARTIN Jacques JP.

Mme MARTINEAU Pascale

ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

Mme LAVIN Marie

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

PRESIDENT : M. PASTERNAK

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOFFET Aline

MODERATEUR : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

12/184 - Exercice 2012 - Décision modificative n°4 - Budget général	5
12/185 - Exercice 2012 - Régularisation comptable - Reprise de la mise en affectation et procédure de régularisation des amortissements Pavillon Baltard Scène Watteau.....	5
12/186 - Exercice 2013 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement - Budget général	10
12/187 - Exercice 2013 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement - Budget annexe des parkings	12
12/188 - Exercice 2013 - Autorisation d'engagement et crédits de paiement pour les associations sous convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs à intervenir avec la ville de Nogent - Modification de la délibération 12/27	12
12/189 - Lancement de la procédure de modification simplifiée du POS .	13
12/190 - Lancement de la procédure de modification du POS	22
12/191 - Convention pour la mutualisation des parkings de la commune et de la SAIEM situés rue Hoche.....	34
12/192 - Création de vacances pour le concours d'expression linguistique Legs Biard	36
12/193 - Création de vacances Activités de pratique artistique Mosaïque, lors des ateliers périscolaires du soir.....	36
12/194 - Création d'un emploi d'apprenti au sein du service urbanisme...	36
12/195 - Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2013-2018 souscrite par le CIG Petite couronne pour le risque santé auprès du candidat Harmonie Mutuelles Prévadiès.....	37
12/195 - Subvention à allouer en faveur de l'association MJC Louis Lepage - Projet Georges Méliès - Exercice 2012	38
12/197 - Participation des familles aux séjours des colonies Hiver Eté 2013	39
12/198 - Modification du périmètre scolaire des écoles pré-élémentaires et élémentaires publiques de Nogent	40

12/199 - Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions dans le cadre du projet de création de la structure multi accueil et RAM dans le pavillon de gardien 6 rue de Fontenay	51
12/200 - Modification de la tarification du port pour l'année 2013.....	52
12/201 - modification des statuts pour la régie personnalisée Scène Watteau Pavillon Baltard	56
12/202 - Convention de mise à disposition avec la régie personnalisée Scène Watteau Pavillon Baltard	58
12/203 - Rapport d'activité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication	58
12/204 - Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	58

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 19 décembre 2012

(La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. PASTERNAK)

M. PASTERNAK.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

En attendant M. le Maire qui ne va pas tarder, on va commencer par une communication de M. IPPOLITO.

M. IPPOLITO.- Merci. Petite communication sur une innovation potentielle : bientôt un télécentre, un coworking à Nogent. Les télécentres ainsi que les espaces de coworking sont de nouvelles façons de travailler dans des bureaux partagés et design. Ils pourraient bientôt être implantés à Nogent. Ces espaces qui ont pour objectif principal de soutenir le télétravail et la création, s'adressent à quatre types de population : les salariés éloignés de leur entreprise, les télétravailleurs à l'entreprise, les artisans, PME/TPE et les travailleurs nomades. Nous pourrions donc envisager de créer un nouvel espace de travail. En effet, plus de 4 millions de Français télétravaillent régulièrement. La ville de Nogent, avec son lot de salariés passant chaque jour plusieurs heures dans les transports, n'échappe pas à cette tendance et nombreux sont les indépendants, TPE PME qui cherchent des espaces de travail flexibles, de rendez-vous, ou de bureaux à la demande. Un espace de travail serait également une innovation dans le Val de Marne, en ligne avec le Grand Paris et le CDT. La ville de Nogent souhaite donc innover en la matière. L'objectif : soutenir le télécentre, le coworking et ainsi soutenir l'innovation, de développement numérique et l'attractivité du territoire, tout cela afin de travailler autrement. Cet espace d'un nouveau genre pourrait offrir un environnement de travail stimulant, souple et connecté. Pour un rendez-vous ou pour une matinée de travail, le télécentre ou espace de coworking offrirait différents types d'espaces, lounge de travail, bureau à la journée, open space, salle de réunions, alcôve de confidentialité.

Merci.

M. GEIB.- Pour répondre à M. IPPOLITO, puisqu'il y a un temps mort, nous sommes très intéressés. Dans notre entreprise, nous allons négocier ce type de contrat, c'est-à-dire, le télétravail, l'année prochaine. Je pense qu'une cinquantaine de postes seront déjà à réserver.

M. IPPOLITO.- Très bonne nouvelle !

A ce propos, je vais faire une demande de commission. On va lancer la commission ad hoc qui n'a jamais été réunie à ce jour. Je vais bientôt faire une demande. Vous allez certainement recevoir, pour ceux qui en font partie, une convocation à la rentrée pour commencer à discuter de ce sujet. On intégrera aussi la communauté d'agglomération, parce que c'est un projet potentiellement proche des RER. Le RER E est entre Nogent et Le Perreux. L'objectif est de monter le projet ensemble et de faire intervenir différentes parties prenantes, notamment, peut-être, le Carep avec lequel j'ai déjà discuté de ce sujet. C'est vraiment un beau sujet, un sujet d'avenir. On parlait même, il y a quelque temps lors d'une réunion organisée par la Caisse des dépôts et consignations, de potentielles téléformes connectées par rapport au projet du Grand Paris, qui permettraient de désenclaver la capitale. Cela a aussi un avantage au niveau de tout ce qui est développement durable, puisque l'on diminue les effets de dégagements carbone. En termes de qualité de vie, cela fait aussi l'attractivité des commerces, car cela va développer le commerce local, de proximité et cela améliorera la qualité de vie des personnes qui pourront en bénéficier.

M. PASTERNAK.- Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je vais procéder à l'appel.

(M. PASTERNAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Vous avez en mains deux comptes-rendus, celui du 23 mai et celui du 30 avril. Y a-t-il des observations ? Il n'y a pas d'observation sur les comptes-rendus.

Très bien.

**12/184 - Exercice 2012 - Décision modificative n°4 -
Budget général**

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. PASTERNAK.- Merci.

Avant de passer au vote, j'ai oublié de nommer un Secrétaire de séance. Madame JOFFET, si vous voulez bien être Secrétaire de séance. Et comme modérateur, M. DELLMANN.

M. DELLMANN.- Avec plaisir.

M. PASTERNAK.- Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Une explication de vote. Comme on est contre l'achat du parc Watteau, on est contre cette décision modificative.

Mme DEBAECKER.- Je partage le point de vue de notre collègue.

M. PASTERNAK.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 27 voix pour, dont 4 pouvoirs (M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 4 voix contre (Mme DEBAECKER, M. GILLES, Mme HESLOUIN, M. DEVYNCK)

Je vous remercie.

**12/185 - Exercice 2012 - Régularisation comptable -
Reprise de la mise en affectation et procédure de régularisation des
amortissements Pavillon Baltard Scène Watteau**

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. PASTERNAK.- Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- En fait, ce rapport montre que, avec la régie, on perd de l'argent régulièrement et que l'on est obligé de transférer sur la Ville les amortissements, parce que la régie n'est pas capable de les assumer. Cela pose une question sur l'exploitation de la régie. Et pour pouvoir apprécier cette délibération, il aurait fallu que l'on ait au moins le tableau des amortissements que l'on doit réintégrer. Or, dans les délibération et rapport, on n'a rien du tout. Pourriez-vous nous afficher le

tableau des amortissements qui vont être intégrés dans les comptes de la ville ?

M. PASTERNAK.- Etant donné que nous avons passé une convention avec la régie, nous récupérons les amortissements qu'il reste à amortir de cette régie, tout simplement.

M. GILLES.- On a bien compris. Cela fait combien ? Peut-on avoir les chiffres, le tableau des amortissements année par année que l'on est obligé de réintégrer dans les comptes de la commune ?

M. PASTERNAK.- Ce sera possible, il n'y a pas de souci.

M. GILLES.- Pour voter, il faudrait qu'on l'ait. On ne peut pas voter sans ce tableau.

Mme MUNZER.- On fera un point tout à l'heure. Si vous voulez vous abstenir ou quoi, en fait il y a un changement de régime sur la Scène Watteau. Je ne sais pas si vous avez regardé. Ce sont les délibérations 201 et 202. A partir du 1^{er} janvier, les bâtiments reviennent à la ville. Avant cette date, cette année, l'année précédente et l'année d'avant encore, chaque année on reprend les amortissements de cette manière.

M. GILLES.- La question est de savoir ce que cela va modifier dans les comptes de la commune. C'est cela que l'on nous demande de voter.

Mme MUNZER.- Rien.

M. GILLES.- Il faut quand même que l'on sache quel est l'impact.

Mme MUNZER.- Rien.

M. PASTERNAK.- Apparemment, rien.

Mme MUNZER.- Cela ne modifie rien du tout dans les comptes de la commune.

M. GILLES.- Cela va forcément modifier la dotation aux amortissements.

Mme MUNZER.- Non, ce n'est que l'actif, la valeur d'actif.

M. DELLMANN.- De toute façon, c'est un faux problème car la régie personnalisée a été créée avec des apports de la commune pour créer une personne morale qui, de toute façon, n'avait pas de capital. C'est une personne morale distincte. Elle n'a pas de capital. C'est une émanation de la ville. Le problème qui se pose aujourd'hui, et on a déjà tous entendu parler de cette question, c'est qu'il faut faire des travaux importants, notamment au niveau du Pavillon Baltard. L'EPIC en lui-même ne peut pas lever les fonds pour réaliser ces travaux. Comme Mme MUNZER l'a expliqué de façon très simple, aujourd'hui la ville reprend ce qu'elle avait apporté à l'EPIC en 2003, notamment les bâtiments, la ville reprend les bâtiments, pour réaliser ces travaux et passer elle-même des contrats, éventuellement des emprunts pour réaliser ces travaux. A partir du moment où l'on réintègre les bâtiments dans la comptabilité de la ville, automatiquement on est obligé de procéder à des amortissements.

(M. le Maire entre en séance et prend la présidence de la séance)

M. GILLES.- J'ai bien compris.

M. DELLMANN.- Et je ne vois pas du tout l'intérêt de voir...

M. GILLES.- Si, moi je le vois l'intérêt.

M. DELLMANN.-... les amortissements dans l'EPIC car cela ne donnera pas forcément de précision supplémentaire. L'EPIC, je le rappelle, n'avait pas de capital, et pour réaliser ces travaux l'EPIC n'est pas en situation de lever les fonds.

M. GILLES.- Cela n'a rien à voir avec la question. Sur le plan économique, on met un bien à disposition de la régie. La régie doit, par son exploitation, assumer les amortissements qui doivent permettre la reconstitution du capital et donc de financer l'investissement. Visiblement, la régie n'est pas capable de le faire puisque, l'année dernière, on a été obligé de voter 500.000 euros pour permettre de faire des travaux de sécurité. Je veux savoir combien l'on réintègre de charges d'amortissement dans les comptes de la Ville, qui auraient dues être assumées dans les comptes de la régie. C'est ce que l'on nous demande

d'approuver et on n'a aucun chiffre. On nous demande de voter sans savoir quelle est la conséquence comptable de l'opération.

M. DELLMANN.- Ce qui est donné, la subvention qui est faite par la ville à l'EPIC, est simplement une subvention de fonctionnement. Il s'agit de faire des travaux d'investissement importants. On reprend l'apport qui avait été fait en 2003, on réintègre les amortissements dans la comptabilité de la Ville. C'est ce qu'expliquait Mme RENOUIL. Et de l'autre côté, à partir de là, on pourra éventuellement solliciter des emprunts. Je pense que ce sera pratiquement inévitable. Par ailleurs, pour que juridiquement l'opération soit claire et nette, comme la ville reprend les équipements qui ont été mis à la disposition de l'EPIC, du même coup on dit que la Scène Watteau, l'EPIC en question, va donner un loyer pour ces équipements à la ville. Et effectivement, comme l'a dit Mme MUNZER, cela fait l'objet des délibérations 201 et 202. L'administration fiscale a admis que l'on pouvait pratiquer un loyer de 30.000 euros par an. C'est tout simplement cela.

M. GILLES.- Dans les délibérations 200 et 201, il n'y a pas non plus le tableau des amortissements que l'on doit prendre en charge dans les comptes de la ville. On nous fait voter sans avoir les chiffres.

M. le Maire.- Monsieur GILLES, s'il vous plaît.

D'abord, je tiens à m'excuser auprès de notre assemblée. J'ai du retard. Il se trouve qu'il m'arrive de prendre le métro pour aller sur Paris. Comme je revenais de Matignon, cela a été plus long que prévu.

Nous ne sommes pas dans un schéma que vous voulez à tout prix imposer. La valeur de l'amortissement pour la Scène Watteau est de 600.186 euros. La valeur d'amortissement pour le Pavillon Baltard est de 4.578.193 euros. Point. Il n'y a pas de tableau d'amortissement. Je ne sais pas où vous voulez aller chercher cela. Sur ce, je vous renvoie à la Trésorière de notre secteur qui a travaillé au ministère du Budget et qui a monté ce système avec nous, avec l'aval de Bercy. Si vous êtes plus fort que Bercy, vous nous l'expliquez, vous nous faites un rapport, vous nous expliquez ce qui ne va pas et on en tiendra compte si cela est vrai. Pour l'instant, nous nous contentons d'appliquer les recommandations de Bercy et de la Trésorerie. Et c'est tout, arrêtons de tourner en rond. Je ne sais pas ce que vous cherchez. Ce qui est clair, c'est que c'est une situation

qui va favoriser l'évolution à la fois de la Scène Watteau et du Pavillon Baltard. Vous vous rappelez, mes chers collègues, il y a quand même plusieurs mois, nous avons été obligés de monter quelque chose de très alambiqué pour faire en sorte que la ville puisse intervenir dans le changement du transformateur du Pavillon Baltard, chose que nous ne pouvions pas faire dans la situation précédente. Voilà. Désormais, la ville pourra, dans un cadre bien précis, en percevant un loyer de la part de la Scène Watteau, loyer qui a été arrêté avec l'administration fiscale au niveau de Bercy, donc tout cela est vérifiable et d'une simplicité biblique.

En ce qui concerne la subvention en revanche, elle est amortie par la ville depuis 2002. Elle figure dans les comptes non pas de la Scène Watteau et du Pavillon Baltard, mais dans les comptes de la commune. C'est tout. C'est aussi simple que cela.

M. GILLES.- Moi, je ne vous pose pas la question sur la subvention. Je posais la question sur l'amortissement.

M. le Maire.- Moi, je vous ai répondu sur les deux.

M. GILLES.- Et mon explication de vote est que je refuse de voter un rapport sans savoir...

M. le Maire.- Vous refusez de voter, c'est vote libéré. Seulement, il n'y a pas d'amortissement. Je ne sais pas où vous voulez aller les chercher. Les deux chiffres que je viens de vous donner, sont une reconstitution de ce qui aurait dû être. C'est tout. C'est cette valeur comptable que l'on met dans notre actif et rien d'autre. De plus, et c'est ce qui est important, ce ne sera jamais amorti par la commune.

M. GEIB.- Je crois avoir compris, on transfère la valeur d'actifs du pavillon Baltard et de la Scène Watteau dans le bilan.

M. le Maire.- On la reconstitue d'abord.

M. GEIB.- En revanche, la question que je me pose, c'est l'intégration des travaux et ajouts réalisés après 2002 et devant être amortis. Il y a donc un capital de travaux. Je crois voir cela dans la délibération qui est un peu plus précise à la fin : ce sont 42.000 euros qui seront amortis. C'est cela ? Le montant des travaux réalisés, c'est 42.000 euros et on les amortit à hauteur de 7.251 euros par année. Y a-t-il eu des emprunts au niveau de la Scène Watteau ?

M. le Maire.- Non, la régie personnalisée n'a pas la capacité d'emprunter.

On passe au vote.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 31 voix pour, dont 4 pouvoirs (M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 2 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK)

12/186 - Exercice 2013 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement - Budget général

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Vous allez nous dire, comme tous les ans, que, etc.

M. GILLES.- Explication de vote, comme tous les ans on vous rappelle que l'on souhaite le vote du budget en décembre. Vous reportez le budget en mars, après que toutes les dépenses sont déjà engagées.

M. le Maire.- Non, je ne reporte pas. Monsieur GILLES, arrêtez de dire n'importe quoi. On ne reporte pas le budget au mois de mars. On a l'autorisation, par les textes, de voter le budget jusqu'à fin mars. C'est tout. C'est ainsi. Nous avons fait ce choix. D'autres font d'autres choix.

M. ARAZI.- Bonsoir Monsieur le Maire. Je suis moi-même favorable à ce que l'on puisse faire le budget avant la fin de l'année. J'entends bien que c'est...

M. le Maire.- Il se trouve que je ne le suis pas.

M. ARAZI.- J'entends bien. Si vous permettez une expression diverse...

M. le Maire.- Je vous en prie.

M. ARAZI.- Je voterai cette délibération mais je partage l'avis de M. GILLES sur le fait qu'il serait souhaitable de le faire avant le 31 décembre.

M. le Maire.- Vous êtes au moins deux à partager. Ce n'est pas vous qui allez nous dire comment nous voulons travailler à la préparation du budget, à l'élaborer, à trouver un certain nombre d'équilibres. Il se trouve que nous le faisons ainsi.

Mme DEBAECKER.- C'est un peu des vœux pieux. J'ai connu cela aussi. On a toujours envie de faire un effort pour passer le budget avant le 31 décembre, mais c'est dur. Cela ne change pas grand-chose qu'on le fasse en mars. Ce n'est pas dramatique. Il est vrai qu'en théorie, on aimerait bien. Il ne faut pas que ce soit une bagarre. Les services ont beaucoup de "boulot" pour faire un budget, c'est compliqué. Ce n'est pas grave.

Mme RENOUIL.- Un budget voté au mois de mars est beaucoup plus juste que celui que l'on voterait au mois de décembre. On sait plus de choses sur ce qu'il s'est passé l'année d'avant. On a plus d'informations. C'est un choix que l'on a pris. D'autres ont le droit de ne pas valider ce choix, mais on le maintient.

M. le Maire.- Si nous votons le budget en décembre, je ne dis pas que c'est impossible, nous revotons lorsque nous avons connaissance des décisions de l'Etat en début d'année. On revient trois fois, simplement pour être cohérent avec les valeurs qui nous sont transmises par le ministère du Budget. Chacun choisit. C'est clair. Je vais vous faire une confidence. Si l'on avait pu à la limite préparer le budget et le proposer au vote en décembre, on aurait pu le faire. Seulement aujourd'hui, et j'en parle vraiment en toute connaissance de cause parce que c'est tout frais, on est en train au plan gouvernemental de revoir les dotations. Et ces dotations, aujourd'hui on ne nous les a pas encore notifiées. Je trouve que l'on sera beaucoup plus éclairé en mars, quand nous le proposerons, qu'en ce moment. Par ailleurs, nous avons à discuter entre nous du débat d'orientations budgétaires aussi. Un débat d'orientations budgétaires plus un vote du budget entre les mois d'octobre et de décembre, c'est un peu une course que l'on n'a pas voulu reprendre.

M. DEGRASSAT.- Je voulais ajouter que présenter un budget avant le 31 décembre est intéressant si on peut le comparer au réalisé de l'année qui précède. Or, présenter un budget dans ces conditions impliquerait, à mon sens, comme dans des tas d'autres structures, de présenter un atterrissage du budget de l'année en cours. On

double, voire on triple l'exercice sans compter ce que M. le Maire a souligné, les incertitudes sur les décisions de l'Etat.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 31 voix pour, dont 4 pouvoirs (M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 2 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK)

Je vous remercie.

12/187 - Exercice 2013 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement - Budget annexe des parkings

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- C'est le type de délibération que nous avons présenté lors de la séance du conseil communautaire, il y a quelques jours.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 31 voix pour, dont 4 pouvoirs (M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 2 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK)

Je vous remercie.

12/188 - Exercice 2013 - Autorisation d'engagement et crédits de paiement pour les associations sous convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs à intervenir avec la ville de Nogent - Modification de la délibération 12/27

(M. HIRT présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Toutes ces associations peuvent être amenées à avoir des dépenses et ce, avant même que nous leur ayons notifié leur subvention. Par conséquent, c'est un peu le même processus qui est engagé.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 31 voix pour, dont 4 pouvoirs (M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 2 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK)

Merci.

12/189 - Lancement de la procédure de modification simplifiée du POS

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. ARAZI.- Je suis très fermement opposé à une densification généralisée qui va porter une atteinte supplémentaire à la qualité de vie à Nogent. Juste un rappel des règles du POS actuel : *pour les terrains dont la profondeur est en tout point supérieure à 20 mètres, les constructions devront observer une marge de recul de 5 mètres au moins par rapport à l'alignement existant ou futur...*

M. FONTAINE.- Ce n'est pas cela, Monsieur ARAZI.

M. le Maire.- Ce n'est pas ce sujet.

M. FONTAINE.- Nous sommes sur la délibération 189.

M. le Maire.- La règle des 20 mètres n'est pas appliquée à cet endroit.

M. ARAZI.- Si, sur le boulevard de Strasbourg.

M. FONTAINE.- On en est à la 189.

M. ARAZI.- D'accord, excusez-moi.

M. le Maire.- C'est la parcelle qui est à côté de la pharmacie. Lorsque Mme DEBAECKER a piloté l'élaboration du POS de la ville en 2000 et 2001, l'équipe et les études avaient donné la nécessité d'inscrire un équipement social lié à l'enfance. Or, comme l'a dit M. FONTAINE, nous avons créé dans ce quartier un équipement important qui est la crèche des Lutins, de 60 berceaux. Comme il y a des demandes pour des commerces en rez-de-chaussée à cet endroit, pour avoir une continuité commerciale dans la Grande Rue Charles de Gaulle,

nous pensons qu'il ne vaut mieux pas faire un équipement social lié à l'enfance à cet endroit. D'ailleurs pour y accéder, ce ne serait pas très facile. Il vaut mieux redonner un linéaire de commerce plutôt que de garder cette destination. Cet emplacement réservé est levé pour cette raison. Après, le propriétaire de ce secteur a l'intention, c'est vrai, de déposer un permis de construire, mais il ne peut pas le déposer, s'il y a cet emplacement réservé. C'est tout.

M. ARAZI.- Je vais continuer.

M. le Maire.- Non, vous allez recommencer

M. ARAZI.- Je vais reprendre. Comme j'ai pu le dire assez régulièrement quand on évoque les modifications du POS, on n'en ait pas à la première modification du POS. Il ne faut pas prendre un projet défini et ensuite essayer de faire la modification du POS qui va bien. L'objectif justement était une des...

M. le Maire.- Qu'est-ce que nous avons fait pour l'école Léonard de Vinci ? Voulez-vous que je vous fasse la liste des modifications faites en fonction d'un projet ? Une ville, elle vit. Entre 2000 et aujourd'hui, cela bouge un peu. Il y a un peu de vie, dans cette ville !

M. ARAZI.- Vous voulez me laisser terminer ?

M. le Maire.- Bien sûr, je vais vous laisser terminer.

M. ARAZI.- C'est gentil à vous.

M. le Maire.- Non c'est normal.

M. ARAZI.- Les modifications du Plan d'occupation des sols ne peuvent pas être conjoncturelles, en particulier à un moment aussi important, puisque il n'a échappé à personne, pas à vous, que nous étions en plein lancement du Plan local d'urbanisme. Je ne comprends pas la logique qui veut que, en plein PLU, vous mettiez encore de nouvelles modifications du POS. Je rappelle que vous avez, en 2006 et 2007, déjà enlevé un certain nombre des réserves qui étaient faites.

M. le Maire.- Bien sûr. C'est cela la vie d'un Plan d'occupation des sols. Pensez-vous que la vie dans cette ville va attendre la fin des études et le vote du PLU ? Entre temps, cela bouge.

M. ARAZI.- J'entends bien. Je ne vais pas faire de la politique fiction.

M. le Maire.- Vous nous avez dit que vous étiez contre. On a compris.

M. ARAZI.- J'ai quand même l'impression que l'on ne verra pas la fin du PLU dans ce mandat. On verra. Certains prédisent la fin du monde pour la fin de la semaine. Comme je suis optimiste, je pense qu'on verra et l'avenir me donnera raison sur ce point. Je pense que vous n'avez pas une volonté réelle aujourd'hui, la preuve en est, de mettre en place un PLU. On aurait mieux fait de commencer, dès le début de mandat, avec le lancement du PLU.

M. le Maire.- Je vous rappelle quand même, Monsieur ARAZI, concernant le PLU, qu'il est vraiment nécessaire d'avancer et de régler notre problème de PLU avant la fin 2013. Là d'où je viens, j'ai eu confirmation du fait que les PLU, à partir de 2014, seront intercommunaux. Cela va changer un peu la donne. Les PLH et les PLU seront coordonnés au niveau intercommunal. Vous voyez qu'il est important quand même que nous allions vers un PLU municipal avant que nous ayons à en discuter au plan intercommunal. Intercommunal ne veut pas dire Nogent le Perreux. Cela veut dire une communauté d'agglomération élargie aux territoires qui sont à proximité.

Pourquoi ne l'avons-nous pas lancé ? Je pense qu'il y a un autisme généralisé quand je donne les explications. Vous vous rappelez des questions, mais jamais des réponses. Le schéma directeur de la région Ile de France qui vient d'être voté par le Conseil régional, n'est toujours pas opposable aux tiers, parce qu'il n'a pas été validé par le gouvernement et le Conseil d'Etat. Autrement dit, nous n'avons toujours pas de schéma directeur de la région Ile de France. A un tel point que, dans l'élaboration du PLU actuellement, nous travaillons comme s'il avait été validé alors que, en réalité, nous n'avons pas ce schéma directeur. Si je vous avais dit, si je n'ai pas lancé le PLU plus tôt, c'est parce que j'attendais le nouveau schéma directeur, car celui sur lequel on se serait appuyé, est celui de 1994. Depuis 1994, il s'est passé un certain nombre de choses. Je veux bien toutes les remarques. Vous êtes anxieux d'avoir le PLU. Nous l'aurons, si tout se passe normalement, à la fin 2013 début 2014. D'ici là, la vie continue. S'il faut supprimer un emplacement réservé, on le propose non seulement au Conseil municipal, mais on va mettre à disposition du public cette modification simplifiée qui est la levée de deux

emplacements réservés. On la mettra à disposition du public du 14 janvier au 15 février. Les dates seront diffusées par le biais du site de la ville, par la presse, par des panneaux électroniques. Et on se retrouvera sur ce dossier le 22 avril 2013, au Conseil municipal.

On a donc largement le temps de discuter et de débattre de cela, y compris pour une question qui m'avait été posée et je n'ai pas compris pourquoi d'ailleurs, elle m'avait été posées. Pourquoi les conseils de quartiers ne se sont-ils pas prononcés sur ces dispositions ? Bien sûr que si, ils vont se prononcer. Mais tant que cela reste un projet qui n'a pas été validé par le Conseil municipal, il n'y a aucun intérêt à ce que nous contactions les conseils de quartier pour leur demander gentiment l'autorisation de présenter une délibération au Conseil municipal. Ce n'est pas ainsi que cela marche. Ce qui marche, c'est que l'exécutif présente au Conseil municipal un projet. Le Conseil municipal le vote ou ne le vote pas. S'il le vote, il y a débat et le débat aura lieu. Nous interrogerons les conseils de quartier, comme nous interrogerons toute la population sur ces modifications du POS. Il ne vous a pas échappé que c'est pas le fait du prince. Il y a à chaque fois une mise à disposition du public, voire une enquête publique sur les autres propositions qui sont faites.

M. DAVID.- Je voulais vous rassurer, Monsieur ARAZI. Cet après-midi, nous avons travaillé avec le site ADIA et la Direction de l'urbanisme sur le PADD, comme nous le faisons une fois par semaine ou tous les quinze jours. Un planning a été arrêté, ainsi qu'un calendrier. Vous verrez, le PLU pourra être arrêté au cours de cette mandature, comme M. le Maire l'avait dit.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, puisque vous voulez que l'on avance vite sur le PLU, c'est une bonne chose, il faudrait peut-être que l'on ait le diagnostic. Cela nous avait été promis en septembre. Nous ne l'avons toujours pas. Avant de passer au PADD, il faudrait quand même que l'on ait l'occasion de jeter un coup d'œil au diagnostic.

M. le Maire.- Il n'a jamais été communiqué.

M. DAVID.- Non, Monsieur le Maire, parce que l'on attend encore. On a eu, au niveau du département, les derniers chiffres notamment sur le plan scolaire de Nogent. Il nous manquait quelques chiffres au niveau des établissements privés. On vient de les avoir. On

pourra l'arrêter définitivement par rapport à ces dernières données et vous donner le diagnostic dans les prochains jours.

M. le Maire.- En ce qui concerne la question de M. GILLES, j'ajouterai à ce que vient de dire M. DAVID, que j'avais demandé qu'il vous soit communiqué même s'il n'était pas complet. Il était toujours possible de vous ajouter un document en cours de route. Je m'aperçois que cela n'a pas été fait. Je le regrette. Nous allons le faire très rapidement.

M. GILLES.- C'est une bonne chose. Pour en revenir aux emplacements réservés, dans le cadre du PLU, quand on va commencer à se poser des questions sur les orientations générales par quartier, on va sûrement être obligé, si l'on veut faire un peu de prospective, de définir des endroits où l'on met des réserves. A mon sens, ce n'est pas le moment de lever des réserves qui existent depuis douze ans déjà et qui ne posent aucun problème, depuis douze ans. Il n'y a aucune urgence de faire, en quelques semaines, une levée de réserve alors que, dans quelques mois, on aura peut-être le PLU qui nous permettra de voir si ces réserves sont à transformer pour un autre type d'usage ou à les lever définitivement. On fait cela dans la précipitation.

M. le Maire.- Pas du tout.

M. GILLES.- Je vous rappelle quand même que l'urbanisme n'est pas là pour rendre service aux promoteurs, mais pour rendre service à la population et avoir une vision globale de la ville. Je trouve que l'on met vraiment la charrue avant les bœufs.

M. le Maire.- J'aimerais que vous répétiez que nous faisons cela pour rendre service aux promoteurs.

M. GILLES.- C'est vous-même qui l'avez dit puisque...

M. le Maire.- Non, moi je n'ai pas dit cela. Ce n'est pas un promoteur. C'est le propriétaire de terrain. Je n'ai pas parlé de promoteur. J'aimerais que l'on note bien que M. GILLES considère que ce que nous faisons, c'est pour faire plaisir aux promoteurs. Je trouve que c'est particulièrement intéressant et je vous demanderai, à l'occasion, de préciser ce que vous avez en arrière-pensée. En ce qui concerne le premier terrain, celui qui est à côté de la fameuse pharmacie de la Mairie, c'est un terrain qui est en jachère depuis combien d'années ?

M. GILLES.- Il n'y a aucune urgence. On peut attendre quelques mois.

M. le Maire.- Il n'y a aucune urgence, peut-être. Il n'y a jamais d'urgence, de toute façon. Dans le cas qui nous préoccupe, ce qui est sûr c'est que nous, ville, n'avons pas à geler ce terrain car il est hors de question, en ce qui concerne la planification que nous avons faite, de construire un équipement social lié à l'enfance à cet endroit.

M. GILLES.- Qu'en savez-vous ? On n'a pas fait le PLU encore.

M. le Maire.- Vous pensez que l'on est assez idiot pour ne pas savoir grand-chose sur ce qu'il se passe dans la ville ? Il n'y a que vous qui pouviez décider ?

M. GILLES.- On n'a pas défini collectivement les orientations générales pour les vingt ans à venir. Peut-être que l'on aura besoin d'un équipement...

M. le Maire.- Monsieur GILLES, s'il vous plaît, à cet endroit, entre deux commerces, notre souhait et notre volonté dans le cadre du développement du commerce du centre ville, sont de mettre du commerce plutôt qu'un équipement et un service public. On voudrait dynamiser le commerce du centre ville. A priori, on n'a pas besoin d'attendre la fin du PLU pour savoir que, dans la Grande Rue, on privilégiera d'abord le commerce. C'est d'abord cela que nous privilégierons. D'autant plus que l'équipement social lié à l'enfance a été construit derrière la Mairie. S'il faut attendre la fin du PLU pour avoir une idée de ce qu'il doit se développer en matière de commerce en centre ville, c'est que vraiment nous ne sommes pas à notre place. Nous ne pouvons pas prévoir, nous ne pouvons pas planifier, nous n'avons aucune idée des projets qui doivent se développer dans la ville. Je remarque qu'il n'y a que vous qui savez.

M. GILLES.- C'est vous qui savez. Nous, on n'a jamais parlé de ce que l'on va faire dans la Grande Rue.

M. le Maire.- Il faut que je vous demande l'autorisation avant même de réfléchir ?!

M. GILLES.- Soit il y a un Conseil municipal, soit le Conseil municipal ne sert à rien.

M. le Maire.- Le Conseil municipal sert à avoir des commissions auxquelles je ne vous vois jamais.

M. GILLES.- Vous les faites à des heures qui ne sont pas compatibles. Je vous rappelle la commission du règlement. On a accepté l'idée que les commissions commenceraient à 20 heures.

M. le Maire.- Eh bien, moi je n'ai pas accepté. Il se trouve que je ne l'ai pas accepté. Pourquoi ? Simplement parce qu'il est hors de question de faire travailler l'administration jusqu'à 22 ou 23 heures pour une ou deux personnes qui ne peuvent pas se déplacer à 19 heures. Je ne vois pas comment, quand on est conseiller municipal, on décide soi-même de l'heure à laquelle les commissions doivent se tenir. 19 heures, ce n'est pas impossible. La preuve, c'est qu'un certain nombre arrivent à venir. Si vous ne pouvez pas venir aux commissions, il ne faut pas considérer que le Conseil municipal est une commission. Nous n'allons pas reprendre les débats des commissions en Conseil municipal, simplement pour vous. Je sais que vous n'êtes pas au courant. Jusqu'à preuve du contraire, je ne vois pas pourquoi vous n'utilisez pas les moyens qui vous sont donnés pour être mis au courant.

M. GILLES.- Cela n'a rien à voir. C'est dans le cadre du PLU que l'on doit décider de cela.

M. le Maire.- Eh bien, nous déciderons dans le cadre du PLU de ce qu'il faut décider. Il se trouve que c'est une proposition que nous faisons. Les Nogentais diront oui, ils diront non. Et puis, on décidera en fonction de leur réponse.

Mme DEBAECKER.- Comme je suis à l'origine avec Mme HESLOUIN, de ce POS et de ces emplacements réservés, je voulais donner mon point de vue. En ce qui concerne le deuxième emplacement n°7, à l'origine nous avons souhaité bloquer cet espace, parce qu'il y avait le bâtiment de la Princesse Tam Tam. Maintenant il est détruit. Il était en mauvais état. L'arrière-pensée que nous avons, était de préserver cet édifice. Comme il est détruit, cette arrière-pensée ne peut pas émerger puisqu'elle ne se justifie plus. Nous pensons que libérer cet emplacement, sachant qu'il était pour un équipement social et que, effectivement, il y a une crèche à 250 mètres, je suis d'accord pour que l'on supprime cet emplacement réservé. En revanche, en ce qui concerne le n°1, j'ai beaucoup plus de réticences parce que je n'ai pas très bien compris le texte de la délibération. Le square Walter est un espace, où il y a une

gloriette. Il y a des bancs. Derrière, il y a un bâtiment. Moi, j'avais mis des logements d'urgence. Il y a toujours des logements d'urgence.

M. le Maire.- Ils y sont toujours.

Mme DEBAECKER.- Donc propriété de la commune. L'idée était d'aérer cet espace. On avait indiqué pour aménagement, voirie, espace vert, pour justement ne pas construire, en profitant de cette pointe et du bâtiment pour le détruire à terme et réorganiser cet espace. Je ne comprends pas le texte que vous nous donnez : seuls subsistent un immeuble collectif et une maison dont l'acquisition pour démolition en vue de la réalisation de l'objet, n'est pas réaliste. Pourquoi ? Compte tenu des contraintes, pour moi c'est un peu abscons.

M. le Maire.- D'abord, les logements d'urgence qui sont propriétés de la Ville, on est en train d'en acheter deux, les deux dont les fenêtres donnent sur la rue des Héros Nogentais. D'ailleurs, l'état n'est pas formidable. L'objectif est de ne pas être amenés, dans un premier temps en tout cas, à démolir ces logements, y compris celui qui est au fond, côté rue Thiers. Or, l'emplacement réservé était aménagement, voirie, espace vert. Comme nous sommes en train de réhabiliter ces logements d'urgence et peut-être de les confier à une association du type SNL pour que les personnes qui seront dans ces logements soient accompagnées socialement, de façon à ce que ce soit du logement d'urgence et pas du logement social, et qu'elles restent longtemps, dans leur parcours résidentiel il faut les sortir de là, nous souhaitons donner à cet espace non pas une dimension espace vert, ce qui existe, existe et cela ne bougera pas, mais pour le reste une dimension en rapport avec les aménagements que nous voulons faire. C'est tout.

Mme DEBAECKER.- Cela veut dire que le bout non construit, vous le laissez comme tel mais que vous vous réservez la possibilité d'améliorer les bâtiments qui sont sur cette parcelle.

M. le Maire.- Voire d'en rajouter.

Mme DEBAECKER.- C'est de ne pas occupé le bout, quand même. D'accord.

M. le Maire.- Il est hors de question que la pointe soit remise en cause. C'est simplement pour la partie dont vous parliez tout à l'heure, qui est aujourd'hui partiellement utilisée pour du logement dit

d'urgence. C'est du logement de transition en fait ou du logement d'insertion. Le partenariat que nous allons développer avec SLN, suppose qu'ils prennent à leur charge sur une durée assez longue...

Mme DEBAECKER.- Je sais.

M. le Maire.- Vous connaissez le système. Ils ne peuvent pas s'engager sur une durée conséquente si plane au-dessus de leur tête...

Mme DEBAECKER.- Bien sûr. En revanche, l'idée était aussi de démolir pour aérer cet espace et ne pas avoir de logement.

M. le Maire.- C'est vrai mais on pourra en reparler à l'occasion du projet du marché.

Mme DEBAECKER.- C'est assez dense. C'est un peu compliqué.

M. le Maire.- C'est ouvert. Si l'on ne veut pas lancer la levée de cet emplacement...

Mme DEBAECKER.- Oui, parce que nous avons la maîtrise maintenant. Pour l'autre coup, c'est un propriétaire qui est spolié. Il y a une partie de spoliation à maintenir un...

M. le Maire.- Depuis longtemps.

Mme DEBAECKER.- Depuis longtemps, c'est vrai. En revanche, puisque l'on est propriétaire, on reste maître d'œuvre des équipements. Je suis favorable à ce que l'on supprime ces bâtiments en mauvais état et que l'on aère.

M. le Maire.- Nous avons noté la remarque de Mme DEBAECKER.

Y a-t-il d'autres interventions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 31 voix pour, dont 4 pouvoirs (M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 3 voix contre (MM. ARAZI, GILLES, DEVYNCK)

Par conséquent, je répète, tout d'abord mise à disposition du public des éléments bien sûr plus détaillés que ceux projetés du 4 janvier au 15 février, et publicité.

12/190 - Lancement de la procédure de modification du POS

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- Vous avez sur table, pour ceux qui n'étaient pas à la commission d'urbanisme, les éléments présentés en commission d'urbanisme. Ils permettent de visualiser ce que vient de dire M. FONTAINE. Actuellement, on essaie de les retrouver.

M. ARAZI.- Pour revenir deux seconde sur la commission urbanisme puisque j'y étais, je regrette que dans la présentation qui nous a été faite, je reviens au texte du Plan d'occupation des sols, pour les terrains dont la profondeur à 20 mètres dans le cadre du POS actuel, les constructions pourraient être édifiées à l'alignement existant ou futur. Cela existe d'ores et déjà dans le POS actuel. Cela n'a pas été précisé lors de la commission d'urbanisme et je le regrette. Ces dispositions du POS de février 2011 permettent de préserver le caractère aéré du boulevard de Strasbourg qui est un axe routier particulièrement fréquenté. Des marges de recul par rapport aux voies et des règles de retrait plus importantes ont été introduites, j'imagine que notre ancienne Maire nous le dira, délibérément dans ce POS et certaines constructions réalisées le long de cette voie respectent cette règle d'urbanisme. Parmi les raisons avancées par vous à l'appui de cette proposition de modification, l'effet est négatif en termes d'organisation spatiale, puisqu'elle créerait des décalages dans le front bâti, effet dissuasif selon vous, sur l'implantation de petits commerces, de retrait de la façade commerciale pas favorable à la visibilité. Les raisons indiquées, il me semble, sont insuffisantes pour justifier la modification d'une règle d'urbanisme aussi fondamentale, et ce d'autant plus que nous sommes, je suis désolé de le rappeler, en plein lancement du PLU. Cela ne m'étonnerait pas, et je le redis, que ce PLU ne voie pas le jour. J'aurais bien aimé d'ailleurs, répondre tout à l'heure sur le SDRIF. Peut-être que j'en aurais l'occasion.

A terme, une telle modification aurait pour conséquence de favoriser la construction de barres d'immeubles en limite de voie, le

long du boulevard de Strasbourg, et d'accentuer le phénomène de canyonisation, dont je vous parlais en commission, que l'on peut observer dans la Grande Rue Charles de Gaulle et aussi, comme je l'avais évoqué, dans la rue des Héros Nogentais ou dans de nombreuses autres rues de Nogent. Le POS avait posé des règles d'implantation : marges de recul, règles de retrait, qui tendraient à éviter une densification excessive des constructions aux abords de la voie, et qui visaient à éloigner les constructions par rapport à la limite. Je rappelle, d'ailleurs, que vous aviez introduit cette même demande en 2006, et qu'après que nous en avons largement discuté lors du Conseil municipal du 5 avril 2007, vous aviez entendu les différentes remarques qui vous avaient été faites et que vous aviez retiré cette même demande au Conseil municipal du 5 avril.

Pour ces raisons, je voterai contre cette modification de l'article QA6. Toutefois, et je tenais à le signaler car il y a deux éléments dans cette délibération, je suis favorable au projet de l'INFA. D'ailleurs, j'ai noté avec plaisir que, suite à la commission, et à ma demande d'avoir un courrier de l'INFA pour expliquer cette démarche, cela a été fait assez rapidement. Et si vous étiez en situation de dissocier cet élément de la délibération, je voterai favorablement pour cet aspect.

M. le Maire.- Ce n'est pas parce que la délibération traite des deux sujets que vous ne pouvez pas avoir un avis particulier sur l'un et pas sur l'autre. On les a regroupés simplement pour le type de modification du POS. Vous pouvez très bien voter contre l'une et pour l'autre.

J'ai fait ressortir, Monsieur FONTAINE, les différentes simulations pour expliquer clairement ce qu'il était proposé dans le cadre du boulevard de Strasbourg. Je tiens à rappeler qu'il sera proposé, dans le futur PLU, que le boulevard de Strasbourg mute progressivement vers un boulevard urbain. Un boulevard urbain, ce n'est pas les Champs-Élysées. Un boulevard urbain est un boulevard qui est organisé au plan des commerces, des activités mais aussi au plan du logement, sur des alignements. Il se trouve que le côté droit, pour simplifier, du boulevard de Strasbourg, quand on remonte depuis la place Leclerc jusqu'aux Maréchaux, est aligné. Autrement dit, majoritairement il est aligné. Ce que nous proposons, c'est que nous conservions cet alignement et que l'on oblige pas toute nouvelle construction qui pourrait arriver, et entre aujourd'hui et 2014 il peut y avoir des projets de promoteurs avec des propriétaires privés qui pourraient négocier cela, que ce ne soit pas un

boulevard qui étant aligné, devienne un boulevard en dents de scie de par ce dispositif.

En revanche, de l'autre côté, un certain nombre de reculs existent déjà. Ce que nous avons constaté, quand je dis nous, toute personne peut l'avoir constaté, c'est que, à chaque fois qu'en pied d'immeuble, il y a une implantation de commerce dans un retrait par rapport au boulevard, le commerce a priori ne fonctionne pas. Sauf si ce n'est pas un commerce, mais si c'est un service, un bureau d'études ou des activités de ce type. En effet, la visibilité des commerces se fait en pied d'immeuble et il faut que les pieds d'immeuble soient visibles par les personnes qui passent.

Nous avons hérité d'un problème. Pas dans ce POS, mais dans les précédents, nous avons une instruction de l'Etat qui demandait un recul, sur le boulevard côté gauche en montant. C'est le côté impair. C'est pour cela que les bâtiments HLM ont été reculés. Pourquoi ? Simplement parce qu'à l'époque, il n'y avait pas l'autoroute A4. La nationale 34 était considérée comme route stratégique. L'Etat voulait l'élargir cette nationale. On ne l'élargissait pas des deux côtés mais d'un seul côté. Aujourd'hui, cela a été enlevé. L'Etat n'a plus du tout l'intention de faire quoi que ce soit dans ce domaine. Nous avons donc sur le côté impair un boulevard qui n'est pas très organisé. Cela dépend des endroits. Pour l'instant, ce qu'il est demandé, c'est que pour le cas où des projets nous seraient présentés, l'on puisse quand il y a une situation comme celle que vous avez sous les yeux, non pas reculer le bâtiment futur de 5 mètres, mais l'aligner. Actuellement, voilà ce qu'il faudrait faire. Il vous est proposé que, dans un cas pareil, l'alignement soit sur rue. De plus je ne dis pas qu'en le reculant, vous avez des pignons qui apparaissent, vous avez toute une série d'éléments au plan architecture qui ne sont pas forcément très adéquats. Nous avons un problème sur l'une des parcelles, qui est au-delà du carrefour des Maréchaux, en allant vers le Perreux. Nous sommes obligés d'accepter le recul de 5 mètres, alors que les bâtiments de part et d'autre sont alignés. La vraie question est là.

Il n'y a pas d'augmentation de la densité pour la bonne raison que les droits à construire ne changent pas. C'est le positionnement du bâtiment qui change. Les bâtiments traditionnels, cela m'a été dit par un responsable de l'urbanisme, ont en général une épaisseur standard de 13 mètres. Nous sommes dans la bande des 20 mètres et il est hors de question d'imaginer en quoi que ce soit une augmentation de la densité. Voilà ce qui est proposé.

Si au final, après enquête publique, ce n'est pas accepté, ce ne sera pas accepté. C'est tout. Seulement, il ne faut pas croire que ce que l'on propose ici, si on le repropose dans le PLU, si cela n'a pas été accepté aujourd'hui, il ne le sera pas demain. Elargir le boulevard de Strasbourg n'est pas d'actualité. Il est conseillé que ce ne le soit pas parce que, dans le projet du transilien, le T Zen de la RATP, le 113 qui vient de Chelles et qui va à la gare du RER A de Nogent, il y a actuellement des discussions sévères pour créer des couloirs réservés. Le T Zen, nouveau type de bus, est articulé et nécessiterait des couloirs réservés. Ces couloirs réservés entraîneraient la suppression du stationnement et la suppression des arbres de part et d'autre, car il faudrait essayer de garder une voie de circulation automobile. Dans les discussions que nous avons eues, avec M. DAVID et PASTENARK, notamment au sein de l'ACTEP et dans les commissions qui se réunissent sur ce sujet, nous avons refusé le couloir réservé pour l'instant. Au pire, on accepterait que le bus continue à être mêlé à la circulation, depuis les Maréchaux, jusqu'à la place Leclerc, car il y a beaucoup plus de places avant, notamment au Perreux et au début de l'entrée dans Nogent. Si nous laissons la possibilité des reculs dont on parle, on alimente l'idée selon laquelle, dans un certain nombre d'années, je ne sais pas quand, en fonction de l'évolution des constructions sur le boulevard de Strasbourg, l'on puisse créer des couloirs réservés. Voilà le contexte. Pour ne pas donner des idées saugrenues à ceux qui sont en train de réfléchir à ce projet de transport en couloirs réservés, nous annonçons la couleur sur au moins l'un des deux côtés, en disant qu'il est hors de question de reculer les immeubles de 5 mètres voire plus, si certains d'entre vous estimaient qu'il fallait reculer.

M. DAVID.- C'est le projet Mobilien.

M. le Maire.- Oui.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, vous nous dites le boulevard de Strasbourg sera, dans le PLU, un boulevard urbain. Cela montre bien que vous anticipez une décision du PLU dont on n'a pas débattu.

M. le Maire.- Non Monsieur, nous proposerons que ce soit un boulevard urbain et on verra ce qu'il en sera à la fin.

M. GILLES.- Vous passez de la proposition à la conclusion.

M. le Maire.- Vous préférez une autoroute à la place d'un boulevard urbain ?

M. GILLES.- Je voudrais simplement qu'il y ait un minimum de cohérence. Vous nous que l'Etat ne demande plus le retrait. Mais pour une raison simple, c'est que la RN 34 a été déclassée.

M. le Maire.- Je viens de vous le dire. Vous n'avez rien à m'apprendre d'autres ?

M. GILLES.- Ce n'est pas l'Etat qui peut donner des consignes par rapport à cela.

M. le Maire.- Le schéma directeur, si.

M. GILLES.- Je vous renvoie au contrat de développement territorial, que vous avez commencé à lancer et à montrer il y a quinze jours au Perreux. Je vous signale quand même que, dans les documents préparatoires à ce contrat, il est dit qu'il y a deux axes structurants, celui de la ligne Orange, mais avec le rapport AUZANNET on commence à douter de sa mise en œuvre, mais c'est un autre problème...

M. le Maire.- Il ne faut pas croire que les fonctionnaires décident à la place des élus.

M. GILLES.- Il y a un ministre derrière, quand même.

M. le Maire.- Non, il n'est pas derrière. Je sors d'une réunion. Je peux vous dire que le rapport AUZANNET ne sera qu'un rapport.

M. GILLES.- D'accord. Donc, on a trouvé les 10 milliards, j'en suis content.

M. le Maire.- Si c'est pour plaisanter ainsi, ce n'est pas la peine. On ne joue pas, Monsieur. Ce sont des sujets suffisamment sérieux pour ne pas s'amuser avec cela.

M. GILLES.- A 10 milliards, je le comprends bien. Deuxième axe structurant, c'est la ex RN 34, entre le secteur des hôpitaux et la place Leclerc. Qu'est-il dit ? Il faut une mise en valeur des qualités paysagères.

M. le Maire.- Exact.

M. GILLES.- La mise en valeur paysagère, quand on va mettre les immeubles au ras du trottoir, vous allez ce soir sur le boulevard de Strasbourg, entre la rue de Parmentier et Stalingrad, vous ne pouvez plus prendre les trottoirs. Sur chaque trottoir, il y a des voitures. Vous êtes obligé de marcher sur la route, si vous êtes piétons. Et les cyclistes, comment font-ils ? Il n'y a pas la place pour circuler. Vous voulez éviter les voies de bus, mais vous évitez aussi les piétons sur le trottoir, il n'y a plus de place, parce qu'il n'y a pas de stationnement. Vous évitez tous les couloirs réservés aux cyclistes. Il faudrait quand même se poser la question, à savoir, s'il n'y a pas intérêt à aérer un peu ce boulevard, et mettre en valeur ces qualités paysagères et pas simplement en faire un couloir avec des immeubles au ras du trottoir. Ce sont des options fortes sur le plan de l'aménagement de l'ensemble de la Ville. Ce sont vraiment des sujets dont il faut débattre dans le CDT et dans le PLU. Et il faut que les deux soient en cohérence. Vous nous demandez à la va-vite de prendre une décision. Je note que ce serait au cas où les projets nous seraient proposés. Encore une fois, ce sont les projets qui commandent l'urbanisme de la Ville.

M. le Maire.- Non, Monsieur. C'est une façon d'expliquer les choses qui est d'ailleurs cohérente avec tout ce que vous dites ou écrivez depuis quelques années. Tout projet qui arriverait aujourd'hui, alimenterait un désordre boulevard de Strasbourg, sur le côté droit. Pourquoi ? Ce dont vous parlez, se produirait sur combien d'années ? Au moins vingt, si ce n'est trente ans. Le boulevard de Strasbourg paysager, à votre façon, il faudra attendre un certain temps.

Concernant le paysagement que nous souhaitons, c'est un réaménagement de l'existant, avec des trottoirs plus larges car, quand vous regardez bien, vous vous apercevez que les voiries permettraient d'avoir une voie dans un sens et une voie dans l'autre, et de gagner sur une partie de la seconde voie occupée pour partie par le stationnement, au niveau des trottoirs. On intégrerait les stationnements sur des trottoirs plus larges, on replanterait des arbres et on ferait en sorte d'avoir un parcours, planté d'arbres et paysager. En ce qui concerne l'arrivée des bus, nous considérons que tout ce qui a été fait en couloirs réservés en matière de bus, c'était des zones complètement minéralisées, qui étaient utilisées une fois tous les quarts d'heures, si ce n'est toutes les vingt minutes par les bus. Pendant ce temps, vous avez des voitures qui sont sur la voirie et qui se touchent presque dans des bouchons. De l'autre côté, vous avez des espaces qui ne sont pas utilisés. Les couloirs

réservés, on a vu ce que cela donnait, notamment à Paris ou ailleurs. Nous sommes plutôt favorables au partage de la voirie. Par conséquent, si demain il y avait un projet qui corresponde à ce que l'on a demandé, pour l'instant ce n'est pas fait, un bus serait mélangé à la circulation.

Demain matin, un projet sort, nous sommes obligés de faire en sorte que, sur la partie droite en montant, il soit reculé de 5 mètres. Qui de la suite, si nous voulons avoir un alignement ? Ce bâtiment ne sera jamais démoli. On va donc organiser le désordre au niveau de la perspective du boulevard. Chacun fera valoir ses arguments. Nous ne le sortons pas, contrairement à ce qu'il pourrait être dit. Nous ne lançons pas ce projet à la va-vite, pas du tout. La preuve, M. ARAZI vous a rappelé que, dans le mandat précédent, nous l'avions lancé et qu'au final nous l'avons abandonné. Aujourd'hui, nous considérons que, vu les objectifs du PLU, cela correspondrait à l'objectif qui consisterait à créer un boulevard urbain. Dans le contrat de développement territorial, c'est vrai, il y a des qualificatifs sur ce boulevard, mais ce ne sont que des orientations. Les décisions ne se prendront pas dans le cadre du contrat de développement territorial, mais bien au niveau municipal, à la fois à l'occasion d'une modification du POS, mais surtout aussi à l'occasion du PLU.

M. FONTAINE. - Je voudrais ajouter une petite chose pour les intervenants qui demandaient pourquoi nous n'attendons pas le nouveau PLU, puisque cette modification est, dans le fond, l'affirmation d'un changement d'orientation ou d'une nouvelle définition de la morphologie urbaine. Je pense qu'il ne faut pas oublier que les permis de construire sont donnés à des propriétaires qui ont un terrain. Ils ont un droit à construire. Le POS donne le droit à construire, dans certaines limites bien entendu. On peut discuter, mais nous devons tenir un certain délai. Il y a, à l'heure actuelle, des dossiers qui peuvent nous être présentés et qui devront être résolus avant le prochain mandat, et certainement avant la délibération sur le PLU. Il faut absolument que cette décision soit prise maintenant. Autrement, l'ancienne orientation sera obligatoirement appliquée. Et on va continuer dans ces errements. On ne peut pas attendre un nouveau document.

M. GEIB. - Autant sur la précédente délibération, je vous suivais car, au niveau de la Grande Rue Charles de Gaulle, il y a des besoins de commerces et cela a une cohérence. Autant là, on est dans un élément structurant du PLU pour l'avenir, car c'est l'un des boulevards

structurant de la ville. D'une certaine façon, on va faire des modifications sans se poser de questions. Vous avez parlé de boulevard urbain mais, comme le disait M. GILLES, il y a des propositions. Il est temps de discuter même si vous avez une meilleure vue que nous sur l'avenir.

M. le Maire.- Je ne vois pas de quelles propositions vous parlez.

M. GEIB.- Vous avez parlé d'un boulevard urbain pour le boulevard de Strasbourg.

M. le Maire.- C'est un principe.

M. GEIB.- D'accord, c'est un principe.

De surcroît, le fait que vous annonciez que l'objectif serait avant tout, d'empêcher la construction d'une voie en site propre pour permettre une fluidification des transports urbains et en commun, c'est quelque chose qui me gêne énormément. En effet, cela va à l'encontre de la politique actuelle, de la nécessité de réduire l'empreinte carbone. Même si je comprends que cela peut gêner d'avoir des voies où il ne passe qu'un transport en commun une fois toutes les 15 minutes. Malgré tout, c'est le moyen d'inciter les populations à prendre ces transports en commun. Si vous êtes comme les personnes en voiture, coincé dans les embouteillages, cela ne vous incite pas du tout à prendre les transports en commun.

Pour cette raison, je voterai contre l'annulation de ce recul de 5 mètres.

Mme DEBAECKER.- Effectivement, ces histoires sont toujours compliquées. Je suis d'accord avec ceux qui disent que, si l'on fait un PLU, prendre une décision ainsi, n'est vraiment pas adapté de la prendre maintenant. Personnellement, en ce qui concerne l'INFA, comme je suis aussi à l'origine du fait que l'on ait bloqué cette zone en activité, au passage on n'avait pas été très sympa avec le Maire qui voulait faire plusieurs centaines de logements, je ne voudrais pas que cette opération se transforme dix ans après en une construction d'immeuble. Si la zone d'activité reste avec quelques logements étudiants annexes...

M. le Maire.- Annexes, liés à l'activité.

Mme DEBAECKER.- Je suis donc favorable. En revanche, sur le sujet que l'on vient d'aborder, le boulevard de Strasbourg et l'alignement, on peut donner des arguments pour et contre, sur tous les sujets. C'est un choix qui se partage, qui s'équilibre. Revenir en arrière c'est-à-dire supprimer l'alignement, je ne pense pas que ce soit une bonne idée...

M. le Maire.- Excusez-moi, supprimer le recul.

Mme DEBAECKER.- Oui, supprimer le recul, pardonnez-moi. Ce n'est pas une bonne idée. Déjà, on a quelques petits problèmes avec des immeubles qui ont été construits, parce qu'ils ont eu le droit de le faire. Il faut vraiment garder ce recul. Même si l'on garde ou si c'est un boulevard urbain, il faut garder ce recul. Vous avez évoqué des arguments pour, des arguments contre. Dans les derniers immeubles qui ont été construits, il n'y a pas de commerce au rez-de-chaussée. Cela ne peut pas être un argument. Il faut le garder. Je ne suis pas d'accord. C'est effectivement une caractéristique du POS 2001 que de conserver cette marge de recul.

M. le Maire.- Je ne veux pas répondre à ce que vous venez de dire. Chacun a le droit d'avoir une position. Mais je tiens à vous donner un exemple. Je parlais des commerces en pied d'immeuble. Du fait que nous sommes dans un angle, le boulevard Gallieni qui débouche sur le boulevard de Strasbourg, vous avez d'un côté un immeuble d'habitation qui a un recul sans plantation, c'est un recul technique, et de l'autre côté nous avons pu mettre une Supérette en rez-de-chaussée. Elle marche très bien. Le tout, c'est de choisir les endroits où il peut y avoir un commerce de proximité. Si vous voulez, cette proposition est faite surtout parce qu'il y a actuellement trois demandes. Si on les laisse filer sur ces bases, on ne rattrapera jamais l'alignement. C'est un choix qui peut être fait et chacun a le droit de faire ce choix. Je dis simplement que, le jour où l'on accepte un principe c'est-à-dire de créer des ruptures dans l'alignement du côté pair, à terme pendant vingt ou trente ans, on va avoir des dents de scie et des pignons aveugles. A chaque fois que vous reculez, vous créez des pignons.

Mme DEBAECKER.- Pour le côté pair, c'est vrai...

M. le Maire.- Je parle du côté pair.

Mme DEBAECKER.- C'est vrai, du côté sud c'est aligné à l'aplomb. La marge de recul est en jeu déjà dans plusieurs immeubles de l'autre côté.

M. le Maire.- C'est même une marge de recul plus important qui avait été créée à une époque, sur le côté impair.

Mme DEBAECKER.- Il faut la garder absolument, pour moi.

M. le Maire.- Le recul, et non pas le désordre, est déjà organisé.

Mme DEBAECKER.- Il ne faut pas le supprimer.

M. le Maire.- On peut avoir une politique différente.

Mme DEBAECKER.- Votre délibération, c'est supprimer pour tout le boulevard, que ce soit d'un côté ou de l'autre.

M. FONTAINE.- Pour les nouveaux bâtiments.

Mme DEBAECKER.- Oui, j'ai bien compris, pour les nouveaux bâtiments. Actuellement, il y a une marge de recul sauf que, à Gallieni, c'est bien construit à l'aplomb.

M. le Maire.- Madame DEBAECKER, le POS actuel contient le dispositif dont on vient de parler. Pour les parcelles qui ont moins de 20 mètres, on peut s'aligner. La marge de recul de 5 mètres, vous l'avez pour les parcelles qui font plus de 20 mètres. A moins de 20 mètres, vous n'êtes pas obligé. Cela vous crée, suivant les parcelles, des zigzags permanents. On voudrait, au moins sur l'un des côtés, faire en sorte de simplifier les choses.

M. ARAZI.- Je trouve que le concept ou la notion de boulevard urbain est une bonne idée sur le boulevard de Strasbourg.

M. le Maire.- Vous l'avez marqué dans vos documents de campagne.

M. ARAZI.- Merci de le rappeler.

M. le Maire.- Je lis vos documents.

M. ARAZI.- On a pris d'ailleurs des engagements en commun ensuite.

M. le Maire.- Non, ne recommencez pas !

M. ARAZI.- C'est vous qui avez commencé ! Je ne raconte pas. Ce sera pour une prochaine fois.

Simplement, j'entends que l'on pourrait faire l'inverse c'est-à-dire plutôt proposer que l'on enlève, justement pour les bâtiments qui ont une profondeur supérieure à 20 mètres, qu'on le mette de la même façon et que tous aient le recul, de telle façon que l'on puisse réfléchir, dans le cadre du PLU, à la mise en place de ce fameux boulevard urbain.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DAVID.- Je voudrais dire un mot pour M. GEIB au sujet du Mobilien. Quel est le projet ? Le STIF et la région voudraient voir un transport en commun en site proche depuis Chelles, voire le château de Vincennes, mais la ville de Paris est contre, pour des raisons qui lui sont propres, par rapport au bois de Vincennes.

M. le Maire.- C'est pire que cela, porte de Vincennes.

M. DAVID.- Le tracé irait de Chelles, jusqu'à Nogent. Entre Chelles et le haut de Nogent, on va situer les Maréchaux, la largeur de la voie est de 26 mètres. Elle permet d'avoir le transport en commun en site propre. Malheureusement, sur le bas du boulevard de Strasbourg, on tombe à 19 mètres. Ainsi, pour mettre ce T Zen et non pas ce tramway, s'il y avait un tramway, ce serait possible, parce que la surface destinée au tramway est moins importante que celle destinée au T Zen. Cela se comprend, les autobus doivent braquer, etc. On en arriverait sur le bas du boulevard de Strasbourg, où il y a la supérette, à supprimer le stationnement quel qu'il soit, donc plus de livraison, plus de stationnement normal, et surtout à réduire les trottoirs. Il est évident que M. le Maire, M. PASTERNAK et moi-même sommes absolument contre ce projet, puisque qu'il y aurait simplement ce site propre pour les autobus et plus de voiture, plus rien. C'est quelque chose qu'il ne faut pas oublier. J'ajoute que l'on est arrivé à faire admettre au Conseil général du Val-de-Marne, qui participe à ces réunions, qu'il se range à notre point de vue par rapport aux difficultés de Nogent. Je pense que, bien entendu, un transport en site propre, ne peut être que favorable, sauf que sur Nogent, il y a une grosse difficulté technique.

Mme DEBAECKER.- Ce n'est pas un risque puisque cela ne peut pas se faire.

M. DAVID.- Si, parce que la volonté du STIF est de supprimer les trottoirs. Il ne faut pas oublier que, sur ce schéma; nous avons toutes les villes entre Chelles et Nogent qui sont contre la position de Nogent. Le Perreux est un peu mal à l'aise dans le cadre de la communauté d'agglomération puisque c'est un projet ACTEP. Mais il faut savoir que tous toutes les communes entre Nogent et Chelles, je mets le Perreux à part, sont pour ce tracé. Et encore une fois, c'est le projet du STIF de faire un T Zen. Je crois que les études budgétaires, le financement des projets sont actés

M. le Maire.- S'il n'y a pas d'autres interventions. Je propose de faire appel au vote, sur les deux modifications séparément de façon à ce que l'on comptabilise les votes et que par la suite on puisse les mettre dans le compte-rendu.

Je vous propose, par conséquent, de voter d'abord sur la première modification du POS. On va d'abord voter sur le boulevard de Strasbourg : la modification des règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ou privées, sur le boulevard de Strasbourg.

L'autre modification est une adaptation des règles actuelles qui s'appliquent au terrain de l'INFA. Il était hors de question, je le reprécise pour Mme DEBAECKER, de changer la qualification d'activité sur ce terrain, mais ce sont les annexes aux activités puisque, pour la formation, ils ont besoin de loger des étudiants durant six à neuf mois dans leur cycle de formation. Ils ont obtenu de la part de l'Etat ainsi que des différents organismes partenaires, la possibilité de créer 140 studios pour jeunes en formation.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 26 voix pour, dont 3 pouvoirs (M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme FONTAINE,) et 7 voix contre (MM. ARAZI, Mme DEBAECKER, M. GILLES, Mme HESLOUIN, MM. DEVYNCK, GEIB) dont 1 pouvoir (M. MASTROJANNI)

Je vous remercie.

12/191 - Convention pour la mutualisation des parkings de la commune et de la SAIEM situés rue Hoche

M. le Maire.- Il vous est proposé une convention qui a été élaborée entre la société d'économie mixte et la ville pour l'usage de l'espace concernant le parking.

M. FONTAINE.- C'est pour mettre en commun la gestion de ces deux parkings.

M. GILLES.- Dans le rapport, un point me paraît bizarre. En fait, l'association qui sera locataire du site pour ces jeunes travailleurs, refuse de prendre les parkings. Cela veut donc dire que les jeunes travailleurs qui vont y venir, s'engagent à ne pas avoir de voiture ? Quand même, il devrait y avoir un quota de places de parking pour l'usage de ce bâtiment.

M. FONTAINE.- Effectivement, cela peut paraître surprenant, mais lorsque l'on y réfléchit, c'est une décision assez logique de l'association pour le logement des jeunes travailleurs. Il ne faut pas oublier que c'est une résidence qui va héberger des jeunes de 18 à 25 ans, peut-être jusqu'à 30 ans, mais en général de 18 à 25 ans. D'abord, ils n'ont pas beaucoup de voiture et ensuite l'ALJT ne veut pas, parce que son budget est extrêmement serré, être chargée de la surveillance et de la gestion d'un parking. En revanche, le fait que nous créions une gestion commune des deux parkings, celui de la ville et celui de la SAIEM, nous a permis de récupérer une zone d'accès au parking qui va être un temps fermée et qui va faire l'objet d'un aménagement pour garer des deux-roues. Cela intéresse beaucoup l'ALJT. Mais elle ne souhaite pas, effectivement, pendre la responsabilité de la gestion d'un parking et notamment la surveillance. Elle ne veut pas avoir la responsabilité d'un gardiennage de nuit.

C'est pour cette raison que, dans la convention, vous avez dû remarquer que la SAIEM veut rester maître de l'ensemble de son domaine, à la fois de la résidence et de l'espace parking. De même, la ville doit être complètement libre de se dégager de cette gestion commune. Chaque année, à tout moment, la ville ou la SAIEM, peut se dégager de cette gestion commune. Et si, comme je vous l'ai déjà dit, la SAIEM n'ayant plus de véritable mission, elle sera amenée un jour à vendre son patrimoine. Le jour où l'on vendra la résidence, on offrira à l'acheteur la résidence et son espace parking. Si l'acheteur n'en veut pas

comme l'ALJT, il est prévu la SAIEM propose à la ville de racheter cet ensemble ou de le gérer. La situation est donc tout à fait ouverte. C'est une décision assez rationnelle d'augmenter d'une trentaine de places le parking de la ville, d'en avoir une synergie de gestion et peut-être aussi de faire une sorte d'opération un peu rentable pour que la SAIEM puisse amortir le prix de ce terrain qui a coûté assez cher. Le foncier sur lequel a été construit la résidence, a été acheté à un prix assez élevé. Toute ressource supplémentaire, compte tenu de ce que la redevance versée par l'ALJT à la SAIEM a été calculée de manière très stricte, puisque c'est l'Etat qui fixe les loyers d'une manière très serrée, et donc la redevance qui est versée, le loyer qui est versé par l'ALJT à la SAEIM couvre largement le prix de revient, mais ne crée aucun véritable bénéfice à la société d'économie mixte. C'est bien son but, effectivement de travailler pour l'intérêt général.

M. GILLES.- Sur ce principe de mutualiser les coûts, c'est plutôt une bonne idée. Tout le monde peut approuver cela. Simplement, cela veut dire que les jeunes qui viendront dans ces logements, devront payer le parking au tarif résident nogentais, je suppose.

M. le Maire.- Dans la location, le parking n'était pas prévu. C'était en plus. Dans ce cas, peut-être faudra-t-il négocier sur un tarif particulier. Je ne sais pas.

M. FONTAINE.- Rien n'empêche ensuite de créer des tarifs particuliers pour les jeunes ou certaines catégories de jeunes. C'est la ville qui le gère. C'est géré avec la ville.

M. le Maire.- Cela reste ouvert en réalité pour les jeunes, car la location n'incluse pas le stationnement.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. FONTAINE.- Notamment la nuit, peut-être le tarif pourrait-il être moins élevé.

M. le Maire.- L'avantage du dispositif est que nous allons mettre en place un système horaire avec barrière, caisse enregistreuse, etc. On a une certaine souplesse. On peut même créer des abonnements pour certaines tranches horaires.

M. GILLES.- La crainte, puisque les jeunes n'ont quand même pas beaucoup d'argent, est que, du coup, ils se garent n'importe où et mal.

M. le Maire.- C'est vrai. Il faudra qu'on les stimule pour qu'ils se garent là. Dans l'accord passé avec la SAIEM, on peut ajouter un dispositif qui privilégierait certains tarifs pour les jeunes qui demanderaient à avoir une place de stationnement.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

12/192 - Création de vacances pour le concours d'expression linguistique Legs Biard

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

12/193 - Création de vacances Activités de pratique artistique Mosaïque, lors des ateliers périscolaires du soir

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

12/194 - Création d'un emploi d'apprenti au sein du service urbanisme

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- Il n'est pas à temps plein, c'est bien cela. La mission est de faire l'état des lieux du patrimoine.

M. FONTAINE.- (*hors micro*) Il procède à un état des lieux des biens immobiliers de la commune pour créer une base de données des biens recensés. C'est un inventaire.

M. le Maire.- Qui pourra alimenter le PLU, d'ailleurs.

(*Il est procédé au vote*)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Nous utilisons le dispositif que le parlement nous offre.

12/195 - Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2013-2018 souscrite par le CIG Petite couronne pour le risque santé auprès du candidat Harmonie Mutuelles Prévadiès

(*Mme LETOUZEY présente la délibération*)

M. le Maire.- Tous les agents ne sont pas éligibles.

Mme LETOUZEY.- Ils sont susceptibles de.

M. le Maire.- De plus, tout ne se fera pas instantanément. Ceux qui ont déjà une mutuelle, doivent quitter cette mutuelle. Certains ne pourront pas profiter de ce dispositif, tant qu'ils n'auront pas annulé la mutuelle avec laquelle ils sont et il faut parfois un délai d'un an ou deux de préavis.

Mme LETOUZEY.- Il faut qu'ils comparent.

M. GILLES.- Je suis content de voir arriver ce dispositif et c'est une bonne chose que la ville y participe. J'ai une inquiétude en lisant les différentes études, notamment le portail social de l'INSEE qui montre qu'il y a de plus en plus de jeunes actifs qui n'ont pas de couverture complémentaire. Il serait intéressant, sans faire de flicage, d'essayer d'avoir un peu d'informations pour voir si les plus jeunes adhèrent au dispositif et aussi de voir si le fait que la ville participe a un effet incitatif, que l'on essaie de mesurer l'impact de la délibération que l'on prend pour voir, si c'est suffisamment incitatif pour pousser les jeunes à prendre cette couverture santé. Quand il y a un problème après, on voit certaines familles dans des situations délicates.

M. le Maire.- Vous avez raison, c'est une question importante. Seulement, il est très difficile de savoir quand les agents ne passent pas par le réseau proposé par la ville. Certains d'entre eux peuvent bénéficier de la mutuelle de leur épouse, etc. A priori, c'est la question que je posais à l'instant, a-t-on une idée de ceux qui ont déjà une mutuelle ? Oui, à condition qu'ils passent par nous, que ce soit prélevé par le salaire. Pour les autres, on ne sait pas. Peut-on faire une enquête ? Je ne sais pas. On entre dans un processus où a priori cela relève plutôt du privé. Faire une enquête sur ce point...

M. GILLES.- Sur la base du volontariat, les gens répondent ou ne répondent pas. Mais je pense que cela attirerait l'attention des jeunes qui, généralement, n'y pensent pas.

M. le Maire.- On pourrait, pour vous suivre, profiter de l'information qu'on va leur donner par ce dispositif pour peut-être poser des questions. La personne qui est déjà venue nous faire une présentation, fait des réunions d'information pour le personnel et cela marche bien d'après ce que l'on dit. A priori, il semblerait que l'on ait un bon taux de retour. A cette occasion, on peut peut-être savoir, la réponse étant libre, on peut en profiter pour poser la question. Merci.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci beaucoup.

12/195 - Subvention à allouer en faveur de l'association MJC Louis Lepage - Projet Georges Méliès - Exercice 2012

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- C'est la première année ?

Mme MUNZER.- C'est la première année que l'on fonctionne ainsi, véritablement avec les écoles et les centres de loisirs, en 2012. C'était la troisième édition du festival. Cela a balbutié, mais cela a été vraiment défini cette année. Pour l'an prochain, on s'est même vue avec Mme DELANNET pour faire cela en partenariat. On a écrit aux

établissements scolaires ensemble, afin de présager des nouvelles choses qui auront sûrement lieu l'année prochaine ou à la rentrée 2014 sur les enseignements artistiques sur les rythmes scolaires. Avec Mme DELANNET, on va travailler de plus en plus ensembles si les lois de l'Education nationale passent.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Un petit clin d'œil, on pourrait leur proposer, pour s'entraîner, de venir filmer un Conseil municipal. On se posait la question. Plus sérieusement, si l'on veut valoriser leur travail, ce serait bien de le mettre en ligne sur le site de la ville après.

Mme MUNZER.- C'est ce qu'il s'est passé, le film réalisé cette année était en ligne. Je l'ai même mis sur ma page Face book, mais peut- être ne sommes nous pas amis sur Facebook, auquel cas, il faudrait que l'on rectifie cela dès demain.

M. le Maire.- Logiquement, il devrait être en ligne.

Y a-t-il d'autres questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

12/197 - Participation des familles aux séjours des colonies Hiver Eté 2013

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Bien sûr, tout cela, sur le plan tarif, dans le cadre de quotient familial.

Mme DELANNET.- Tout à fait.

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

12/198 - Modification du périmètre scolaire des écoles pré-élémentaires et élémentaires publiques de Nogent

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Sur le processus qui a été mené ?

Mme DELANNET.- Dans les conseils d'écoles concernées, c'est-à-dire, l'école Léonard de Vinci, Val de Beauté et Victor Hugo, cela a été annoncé en conseil d'école, puisqu'un travail doit être mené avec ces trois écoles qui sont bien pleines. Ensuite, une réunion a été faite avec tous les directeurs d'école, l'inspecteur de circonscription pour travailler sur cette sectorisation. Cela a été validé avec le corps enseignant.

M. le Maire.- Un certain nombre de parents sont reçus actuellement.

Mme DELANNET.- Actuellement, les parents sont au courant. J'ai les rapports des écoles. Cela a été discuté en conseil d'école. Je reçois effectivement des familles de Victor Hugo, également les parents d'élèves élus aussi, ce peut être les deux, de Léonard de Vinci, afin de continuer notre discussion. Il est bien entendu, qu'il y a un changement de sectorisation, mais les fratries sont prises en compte. Les enfants qui sont déjà dans les écoles, ne vont pas déménager pour aller sur l'espace Marie Curie. Il y a une continuité scolaire. Il n'y a pas de souci de ce point de vue. Sont concernés les élèves de Victor Hugo, puisque l'école va être démolie et reconstruite. Et sont concernés par cette modification de sectorisation, les élèves essentiellement de CP. Les autres élèves continuent dans leur école, sans aucun souci.

M. ARAZI.- Monsieur le Maire, on a largement débattu de ces questions, puisqu'il y a eu deux commissions et j'espère réussir à vous convaincre ce soir, je n'ai pas réussi en commission, de reporter cette délibération pour au moins deux raisons principales. La première est que cette délibération n'a aucune légalité. Je vous ai d'ailleurs écrit pour vous demander un certain nombre d'éléments. Quand on vote une délibération au Conseil municipal, la moindre des choses, c'est que l'ensemble des élus, je ne parle pas des Nogentais, qui vont voter cette délibération, soit parfaitement au courant des discussions et des enjeux de ce vote. Or, vous ne précisez pas, dans cette délibération, un certain nombre d'éléments que vous nous avez présentés en commission permanente. Ce n'est pas dans le cadre de la commission

scolaire. Je vous ai écrit pour vous demander de mettre tous ces éléments à la disposition des élus. Je me suis dit parce qu'il y avait un gros dossier sur le bureau : c'est magnifique, je me suis dit chouette. Malheureusement, ce n'était pas les documents. A ce titre, je l'ai rappelé à plusieurs reprises en Conseil municipal, et plusieurs délibérations sont en attente de décision du tribunal administratif, vous ne pouvez pas prendre de décision si vous n'informez pas loyalement l'ensemble des conseillers municipaux. J'y reviendrai tout à l'heure.

Sur cet événement important puisque vous parlez de l'école Victor Hugo, comme par hasard pas un mot sur l'école Gallieni, la réouverture fait partie du projet. Pas un mot. Vous nous expliquez un principe de sectorisation. Vous nous expliquez que les élèves vont bien évidemment, on l'imagine quand il y aura la reconstruction de l'école Victor Hugo, devoir aller provisoirement dans l'école Marie Curie dite provisoire. Sauf que ce n'est plus du provisoire. En effet, si l'on vous écoute tout cela va s'inscrire dans une démarche. Or, ce n'est pas précisé dans cette délibération. J'en finis avec ma démonstration. Tout cela va avoir au moins une conséquence pour les Nogentais. Vous choisissez, vous l'avez évoqué, je vous ai posé la question de savoir si les associations de parents d'élèves ont été informées, vous me dites quelques parents. Non, clairement, il faut une concertation.

M. le Maire.- Les conseils d'école existent.

M. ARAZI.- Les concertations avec les parents d'élèves existent aussi. Ce choix là, aussi est éminemment contestable de prendre un certain nombre de décisions, toujours dans les Conseils municipaux de fin décembre, à la veille des fêtes. Cela suffit. D'une certaine façon, je pousse un "coup de gueule" car ne je suis pas d'accord sur cette façon de faire qui va avoir des conséquences directes sur les finances de la Ville. Vous en parliez d'ailleurs au tout début. Quand M. GILLES disait qu'il est important d'avoir une vision budgétaire au 31 décembre. Oui, c'est important car, quand sur cette décision là, vous voterez cette décision, messieurs de la majorité municipale, sachez qu'il y a quand même 12 millions d'euros d'investissement à la clef. Je trouve tout à fait anormal... Oui, ces chiffres je vous les donne parce que vous ne les avez pas donnés. Je vous redemande instantanément de ne pas voter et de passer cette délibération au mois de janvier ou de février.

Mme DELANNET.- Le "coup de gueule", je veux bien. On a fait deux réunions. Les services étaient là. On vous a présenté

des power-points. On a travaillé toutes les naissances, avec les enfants qui vont arriver en inscription le 7 janvier. On les a fait, rue par rue, pour savoir où cela aurait des impacts. On vous l'a présenté en commission, Monsieur ARAZI. On a passé plus d'une heure à travailler...

M. le Maire.- Et même deux commissions.

Mme DELANNET.- Oui, deux commissions. Je trouve que c'est vraiment de la mauvaise foi. Gallieni, je ne vois pas de quoi vous parlez.

(Protestations de M. ARAZI)

Laissez-moi finir, je ne vous ai pas coupé !

Je ne vois pas le sujet sur Gallieni, puisque ce n'est pas une école qui a été fermée et réouverte. Je ne vois pas du tout de quoi vous parlez sur Gallieni.

M. le Maire.- Madame DELANNET, nous sommes confrontés à quelque chose d'assez récurrent. En commission, il nous arrive de dire tout, y compris ce qui n'est pas dans la délibération. Bien sûr, on n'attend pas les questions de M. ARAZI pour répondre à ces questions. On se les pose et on y répond avant. En ce qui concerne Gallieni, Monsieur ARAZI, quand on en a parlé, c'était dans le cadre d'un plan pluriannuel qui n'a rien à voir avec la carte scolaire, dont nous parlons. Gallieni ne sera pas impactée en plus ou en moins par une modification de la carte scolaire.

On vous a expliqué que, pour Victor Hugo, on est arrivé à un stade où il était nécessaire que l'on intervienne. Pourquoi ? Victor Hugo a été construit dans les années 70. Cette construction a été réalisée avec ce que l'on appelle du lamellé collé, c'est-à-dire, du bois reconstitué avec des colles. Il se trouve que, anticipant sur les demandes qui pouvaient être faites au plan réglementaire, j'ai demandé que nous fassions des mesures de qualité de l'air dans toutes les écoles de la ville. A cette occasion, nous avons mis en évidence des traces d'émission de formaldéhyde dans l'école Victor Hugo. Nous ne sommes pas arrivés à un seuil inquiétant et critique, mais il n'empêche qu'il y a des traces. Nous avons ces traces depuis des années. Nous les avons découvertes dans le cadre de cette série de mesures. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que Victor Hugo est une école qui est une véritable passoire sur le plan énergie. Au plan chauffage, c'est

l'une des écoles qui coûte le plus cher de la ville, ramenée au nombre de mètres carrés construits. L'idée de base est donc d'étudier la possibilité, soit de restructurer et réhabiliter Victor Hugo, soit de démolir et de reconstruire. Or, dans les simulations qui ont été faites, les services nous ont expliqué qu'il valait mieux démolir et reconstruire parce que, en même temps, on arrivera à faire passer cette école de six à onze classes. L'avantage de la démolition, c'est que nous ne serons plus prisonniers de la structure en arc de cercle, qui ne nous permet pas d'augmenter le potentiel de cette école. Nous l'avons annoncée depuis plusieurs mois aux parents de Victor Hugo, il y a eu des réunions des conseils d'école au cours desquelles on a expliqué cela. En janvier, l'ensemble des parents qui ont leurs enfants à Victor Hugo, sera invité à une réunion de présentation et d'échange sur cette opération. Tous les courriers sont déjà partis.

L'avantage que nous avons à Nogent, c'est que nous n'avons pas démoli l'école provisoire Marie Curie. Nous avons souhaité la conserver, parce que nous savions qu'à terme, elle pourrait être réutilisée. C'est l'avantage. Nous pouvons fermer une école, la reconstruire et accueillir les enfants dans un site qui peut être remis en service sur la base de onze classes, alors qu'il n'y en a que six. Par conséquent, cette carte scolaire tient compte à la fois de Victor Hugo futur et de l'espace de la rue Smith Champion futur. Si nous remettons en service l'espace Curie, ce ne sera pas pour le fermer deux ans après, ce sera pour le conserver.

M. ARAZI.- Si vous regardez la délibération telle qu'elle est, ce que vous dites n'apparaît pas. Mettez-le dans la délibération. Modifions la délibération pour tenir compte de ce que vous venez de dire.

M. le Maire.- Qu'est-ce que cela apporterait de plus ?

Mme DELANNET.- On modifie un périmètre.

M. ARAZI.- Pour que nous votions, il faut que...

M. le Maire.- Il faut venir d'ailleurs en commission.

M. ARAZI.- Vous n'allez pas, me dites pas cela à moi. J'étais aux deux commissions. D'ailleurs, j'avais demandé la communication de l'étude dont vous venez de parler. Je l'ai demandée trois fois. Je vous ai même écrit pour la demander. Et je ne l'ai pas eue. De la même façon, la concertation ce n'est pas après. C'est avant.

J'entends bien que, suite à certain nombre de mes demandes d'un communiqué de presse, vous soyez amené à essayer de vous réfugier en allant vers les réunions des parents.

M. le Maire.- Attendez, "suite à mes demandes" ! On vous a attendu, c'est vrai !

M. ARAZI.- Mais la concertation, c'est avant et pas après, que les décisions soient prises.

M. le Maire.- Ce que j'aime bien, c'est que vous pourriez remplacer tout le Conseil municipal. Vous posez beaucoup de questions. Vous avez beaucoup de demandes. Vous suivez tous les dossiers. Les personnes en charge de ce dossier ont pour mission de faire des propositions et de regarder si elles sont cohérentes avec les enjeux qui sont dans cette opération. Tout ce travail a été fait. Dans le conseil d'école, le travail a été fait. Dans les discussions avec les enseignants, le travail a été fait. La réunion avec l'ensemble des parents d'élèves est prévue courant janvier. On n'a pas attendu après vous, pour savoir comment on devait travailler et faire. Que vous nous posiez des questions sur le détail, il est évident que nous devons vous répondre, mais cette réponse est fonction non pas de cette délibération, qui est strictement la modification de la carte scolaire de Nogent. Elle n'est pas destinée à développer toute la stratégie générale qui est sous-jacente à cette affaire. En fait, cette stratégie générale, c'est quoi ? Trouver une école de remplacement pendant deux ans pour reconstruire l'école Victor Hugo. C'est d'abord cela la question, Monsieur ARAZI. Vous ne me ferez pas changer cette délibération, parce qu'elle apporte les seuls éléments dont vous avez besoin pour comprendre ce qui justifie cette modification de carte scolaire.

Mme DELANNET.- On a modifié la carte scolaire, il y a deux ans. Une délibération est passée. On avait exactement la même chose que l'on vous présente ce soir. On est même allé plus loin pour vous expliquer ce que l'on voulait faire. Il y a deux ans, on a fait exactement la même chose. On a travaillé de la même façon. C'est bizarre, il n'y avait pas de problème. Mais le secteur Victor Hugo est touché. Je le comprends. Sur les écoles Val de Beauté et Léonard de Vinci, on a besoin d'enlever des effectifs d'élèves car, l'année prochaine, il faut se poser la question d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. C'est ce que l'on a fait, Monsieur ARAZI. On vous l'a expliqué en commission. Il y a deux ans, on a fait exactement le même travail, on a

changé la carte scolaire. C'est ce que l'on fait cette année. Après, les autres projets sur l'espace Marie Curie et Victor Hugo feront l'objet d'autres délibérations. Aujourd'hui, c'est juste la sectorisation.

Mme HESLOUIN.- Je vais être rapide. Je crois que l'on va au-delà de ce qui est écrit dans la délibération. J'aurais deux questions rapides.

En ce qui concerne le secteur de l'école maternelle Victor Hugo, je voudrais attirer l'attention sur le quartier du Bois qui me semble très excentré et qui pose de gros problèmes de transport par rapport à Marie Curie. A-t-on comptabilisé le nombre d'enfants qui habitent le quartier ? Sait-on à peu près quels sont les enfants qui vont partir dans le privé, car il y en aura ? S'il y a peu d'enfants, peut-on imaginer un transfert sur l'école Fontenay qui serait, quand même, beaucoup plus près de leur secteur ? Moi qui connais le quartier, je sais comment cela se passe le matin. C'est une horreur. Quand il s'agit de descendre, cela va. Et encore, pour Marie Curie, je pense que vous aménagerez un parking pour que les parents puissent rebrousser chemin. Mais la côte Baltard, étant donné la longueur du feu, il y a des files de voiture et cela va poser des problèmes aux familles.

Deuxième point, il s'agit du transfert des enfants des écoles maternelles de différents coins de la ville pour les transférer à Marie Curie en écoles élémentaires. Ma question est la suivante. Ces enfants, on les prend d'un peu partout pour alléger, je suppose, les écoles primaires qui sont peut-être surchargées. Je ne sais pas. On va les amener là. Ils vont rester un an ou deux puisque vous estimez qu'il y aura deux ans. Et après, qu'en fait-on ?

M. le Maire.- Mme DELANNET va vous expliquer. Ce n'est pas cela. La question est claire.

Mme DELANNET.- Pour les parents des enfants qui habitent dans le secteur du Bois, franchement c'est vrai que se pose la question pour descendre jusqu'à l'espace Marie Curie. On fait donc un travail de réflexion avec des mises en place de pédibus. On va voir comment travailler. C'est au mois de janvier avec les parents, voir quelles sont leurs demandes et leurs attentes.

M. le Maire.- J'ajouterai un point sur cette question. Le fait de remettre en service, et pas pour deux ans, il y a une petite réhabilitation pas très importante, l'espace Marie Curie, permet de jouer

les vases communicants. En fait, c'est terrible parce que les noms ne sont plus adaptés. Val de Beauté maternelle, ce n'est pas Val de Beauté qui est en bas. Val de Beauté maternelle et élémentaire, la partie la plus proche de l'espace Marie Curie pourrait descendre à Marie Curie. Et les personnes qui seraient éloignées, comme vous venez de l'indiquer, pourraient passer sur Val de Beauté. Il y a un processus où chaque cas sera étudié en fonction de la localisation des personnes. C'est pour cela qu'un travail va être fait, qui a commencé et qui sera poursuivi en janvier et février, pour répondre à chaque problème. Et s'il faut mettre en place un dispositif permettant de faciliter la vie des parents, on l'étudiera.

Il faut répondre à l'autre question de Mme HESLOUIN concernant les CP.

Mme HESLOUIN.- Concernant les CP qui venaient de plusieurs écoles maternelles.

Mme DELANNET.- Non, deux écoles maternelles.

Mme HESLOUIN.- Il est indiqué plusieurs.

Mme DELANNET.- Ce sont Val de Beauté et Léonard de Vinci qui sont concernées par cette modification. L'idée est pour l'année prochaine. Les inscriptions en maternelle se font à partir du 7 janvier. On aura une lisibilité par rapport aux inscriptions, quelque chose de concret, pour savoir quelle sera la capacité de chaque école. Sur Val de Beauté maternelle, on a demandé une ouverture de classe pour l'année prochaine. Elle peut accueillir jusqu'à neuf classes. C'est aussi un travail que l'on fait avec la direction de l'école. Des enfants pourront effectivement intégrer Val de Beauté. Quant à l'école Fontenay, c'est une école de cinq classes. Tout dépendra de la capacité d'accueil qu'elle peut avoir. On n'a pas la possibilité d'ouvrir une classe supplémentaire. Ce sera par rapport aux effectifs.

M. le Maire.- Concernant les CP.

Mme DELANNET.- Oui, normalement l'année prochaine, sur l'espace Marie Curie il est prévu six classes de maternelle et deux classes de CP. J'étais avec les effectifs. Normalement, l'année prochaine sur l'espace Marie Curie, il est prévu six classes de maternelles et deux classes de CP. L'année d'après, on a toujours nos six maternelles, nos deux classes de CP et deux classes de CE 1 puisque les élèves vont monter. C'est prévu, on a la capacité d'accueil sur ces deux années.

Ensuite, l'école Victor Hugo sera reconstruite. Ce que l'on espère et qu'il est prévu de faire, et c'est pour cette raison que l'on parle de onze classes sur Victor Hugo, c'est de faire un groupe scolaire sur Victor Hugo de la maternelle au CM 2, une classe chaque, et sur l'espace Marie Curie le même processus, pour ne plus avoir cette problématique que les parents ont aussi aujourd'hui en allant de Victor Hugo à Val de Beauté. L'idée du travail que l'on fait actuellement, c'est sûr qu'il va y avoir deux années un peu difficiles pour les parents, mais le travail que l'on fait et que l'on a approfondi, c'est dans cette idée. Les enfants qui vont aller à l'espace Marie Curie resteront sur l'espace Marie Curie. Cela va vraiment être réhabilité et rester une école en fonctionnement.

M. GILLES.- Le fait que vous utilisiez Marie Curie comme sas le temps de faire les travaux, me paraît plutôt une mesure logique et on ne peut pas s'y opposer. En revanche, c'est la cartographie qui pose problème. Mme HESLOUIN en a parlé. J'avais envie de vous proposer de faire le test. Je veux bien vous accompagner. On prend une poussette avec un enfant de trois ans, on part du carrefour de Beauté et on va jusqu'à Marie Curie et on revient prendre le RER A. On met une heure. Je me dis...

M. le Maire.- Vous m'indiquerez qui fait cela. C'est une vue de l'esprit.

M. GILLES.- Mes enfants sont trop grands maintenant pour le faire.

M. le Maire.- Du carrefour de Beauté jusqu'à Victor Hugo en poussette, vous m'expliquerez qui le fait.

M. GILLES.- Tout le monde le fait en voiture, je ne sais pas. Par rapport à la proposition de Mme HESLOUIN, ne pourrait-on envisager une cartographie glissante c'est-à-dire que les gens du Bois, on les fait glisser sur Fontenay. Et puis, en haut du Viselet, c'est équidistant par rapport à Fontenay ou Gallieni.

M. le Maire.- Fontenay, il n'y a que cinq classes.

M. GILLES.- Ne pourrait-on pas faire un mouvement glissant pour éviter d'envoyer les gens d'un bout à l'autre de la ville ? En termes de cartographie, je ne connais pas les effectifs concernés, mais pour ces personnes cela peut être particulièrement difficile pendant deux ans.

Mme DELANNET.- On a pris les naissances avec le nombre d'enfants qui vont arriver. A peu près 517 naissances sont concernées. On a pris les naissances, les adresses enfant par enfant pour voir leur secteur. Si l'on a travaillé dans ce sens, c'est que les écoles maternelles dont vous parlez, aussi bien Gallieni, Victor Hugo, Val de Beauté ou Léonard de Vinci, déjà rien qu'avec leur quartier les écoles seront déjà remplies.

M. GILLES.- Vous pouvez faire glisser. Puisque vous avez fait le recensement, combien y a-t-il de personnes qui viennent du secteur du Bois ? S'il y en a quelques unes, vous pouvez libérer quelques places.

M. le Maire.- Nous traiterons spécifiquement leur cas. On ne le fera pas globalement, mais en fonction des familles. On essaiera de limiter les conséquences dont vous venez de parler. Ce sera au coup par coup et en fonction des familles. Il y a des problèmes pour chacun et on essaiera de les régler. C'est bien la raison pour laquelle nous avons ces réunions de travail avec les familles.

Mme MUNZER.- Je voulais simplement apporter mon témoignage. J'étais présente à la commission permanente où nous a été présenté un power point très précis et détaillé.

M. le Maire.- Il sera adressé d'ailleurs à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Il fallait revoir certaines diapositives et on a pris du retard.

Mme MUNZER.- Tout à fait. C'est d'ailleurs ce qui a été dit en commission. Je comprends les questions de certaines personnes qui n'étaient pas en commission. Et tout le monde a le droit de ne pas assister aux commissions. En revanche, Monsieur ARAZI, vous étiez présent à cette commission. Vous avez même souligné, au même titre que nous, tout le travail de fourni des services, le travail de fourni de chaque personne qui a travaillé aux côtés de Mme DELANNET, et le travail de Mme DELANNET qui vous a présenté, comme à nous tous, des chiffres d'une précision incroyable, avec les naissances des années précédentes, les naissances futures, les classes et les effectifs par école et par secteur.

M. le Maire.- Mme DELANNET sait quelles seront les naissances futures ?!

Mme DELANNET.- J'ai une boule !

M. le Maire.- Je savais qu'elle était très compétente mais, là, elle est encore meilleure !

Mme MUNZER.- Elle a anticipé. C'est ce qui a été présenté. Ce n'est pas une blague.

M. le Maire.- Nous avons fait des simulations, c'est vrai.

Mme MUNZER.- Voilà. Evidemment, ce n'est pas une science exacte mais elles ont été prévues sur les années à venir. Je trouve cela un peu "gonflé" de faire cette sortie vraiment préparée et théâtralisée, sans doute pour votre caméra ou je ne sais pas quoi. Le fait que vous vous serviez de ce Conseil municipal comme d'une tribune alors que vous aviez loué les services lors de cette commission en même temps que nous, je trouve cela, permettez-moi de vous le dire, un petit peu fort.

Mme DELANNET.- Merci pour les services.

M. ARAZI.- Il y a beaucoup d'improvisation, comme vous l'avez tous entendu ce soir.

Mme MUNZER.- Il n'y en a justement aucune.

M. ARAZI.- Je voudrais finir. Beaucoup d'improvisation. D'ailleurs, on voit éclater quand même au grand jour un point essentiel. Vous avez nié pendant cinq ans le fait que nous avons une augmentation extrêmement importante du nombre d'enfants en précisant que tout se passait bien. Il n'y avait pas de souci.

M. le Maire.- Soyez respectueux, quand même des gens qui travaillent.

M. ARAZI.- Aujourd'hui, nous découvrons, à la veille d'une fin de mandat, qu'il faudra créer plus d'une douzaine de classes. Il y a quand même un véritable... d'abord, un déni de réalité par rapport à l'urbanisation et on sait pourquoi, et en même temps une volonté, vraiment une mise en place, je le redis. Nous verrons comment réagiront les associations de parents d'élèves, mais on est véritablement dans l'improvisation et la non concertation.

Mme DEBAECKER.- Monsieur ARAZI !

M. le Maire.- Vous pensez que tout ce que vous venez de dire va nous inquiéter ? Je ne sais pas pourquoi vous croyez tout ce que vous dites ? Vous croyez vraiment ce que vous dites ?

Mme DEBAECKER.- Visiblement M. ARAZI joue un double jeu.

Mme MUNZER.- (*hors micro*) Bien sûr. Il n'a absolument pas dit cela en commission.

Mme DEBAECKER.- Essayez de vous remettre en phase avec vous-même, Monsieur ARAZI. Ce serait bien. Ce serait plus sympa pour tout le monde, car on perd du temps.

M. le Maire.- Je ne pense pas que cela fasse avancer le dossier. Je ne crois pas. Mais si vous avez des idées à apporter à l'équipe qui travaille, apportez-les à Mme DELANNET. Nous serons très contents d'être éclairés par vos propositions.

M. ARAZI.- Je ferai des propositions en temps et en heure.

M. le Maire.- Il n'a pas l'air de regarder cela avec enthousiasme.

M. ARAZI.- Je pense qu'il serait bien d'écouter les associations de parents d'élèves qui sont les premiers concernés dans cette affaire et que vous avez...

(Protestations)

M. le Maire.- Ne vous inquiétez pas ! Il arrive un moment, quand on veut jouer le chevalier blanc en permanence, où l'on peut arriver devant ses contradictions. Et là vraiment vous êtes arrivé au bout du bout de vos contradictions.

Mme DELANNET.- Je voulais rassurer tout le monde. A la rentrée 2013 2014, nous n'ouvrons pas douze classe supplémentaires. Je rassure tout le monde !

M. le Maire.- Peut-être comptez-vous deux fois les mêmes choses.

Mme DELANNET.- On n'a jamais annoncé douze classes.

M. le Maire.- Et puis, il faut faire attention. Quand on vous a présenté le dossier, on annonçait des salles et des classes parce qu'une école, ce sont des classes, mais il faut ajouter des salles. En général, quand on fait onze classes, il y a au moins trois salles de plus, il y a des dortoirs, etc.

Je vais mettre aux voix le travail acharné des services et de Mme DELANNET.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 32 voix pour, dont 5 pouvoirs (MM. EYCHENNE, NICOLAS, Mmes RENOUX, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 1 voix contre (M. ARAZI),

Merci. De toute façon, on aura à en reparler dans les semaines à venir.

12/199 - Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions dans le cadre du projet de création de la structure multi accueil et RAM dans le pavillon de gardien 6 rue de Fontenay

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Madame DELANNET, vous pourriez dire que, sans avoir demandé une subvention, la caisse d'allocations familiales nous a annoncé qu'elle était prête à nous suivre dans ce domaine.

Mme DELANNET.- On a travaillé là aussi avec les services. L'idée est que l'on a plus de 100 mètres carrés dans ce pavillon et on a un besoin, au niveau des enfants nés en début d'année. Pour qu'ils connaissent un peu la collectivité, on voudrait créer un service supplémentaire. C'est pour cette raison que l'on est parti sur le jardin d'éveil. Avant de pouvoir concrétiser ce projet, on a besoin de savoir s'il est réalisable. On a donc commencé à poser des questions à la CAF, à la PMI et aux instances qui pouvaient nous orienter et savoir si ce projet était possible. Comme on nous a répondu que c'était possible, qu'il y avait une faisabilité, on pouvait avoir une subvention de la CAF, aux alentours de 240.000 euros, qui nous a été annoncée. On va continuer à voir les subventions que l'on peut obtenir pour cette création. On vous demande

donc de voter pour continuer à demander des subventions et voir ce que l'on peut faire dans ce pavillon.

M. le Maire.- Sachant qu'à la suite des études de faisabilités réalisées par les services, on a estimé le projet à un peu moins de 400.000 euros. Aujourd'hui, 240.000 euros seraient financés par la CARF. Il ne reste pas grand-chose pour arriver à un total de subvention intéressant dans ce projet qui, d'ailleurs, sera plus facile à mettre en service, car le bâtiment existe.

Mme HESLOUIN.- Je me réjouis qu'il y ait un RAM à Nogent. Cela fait des années que l'on parle du RAM.

M. le Maire.- Cela fait beaucoup d'années.

Mme HESLOUIN.- Mme MARTINEAU le sait. Il y avait eu un premier projet boulevard de Strasbourg. C'est bien, Nogent en a besoin. Le Perreux se réjouira de la décision de Nogent. Ainsi, les assistantes maternelles et les familles qui font de la garde partagée et donc la nourrice n'avait pas l'occasion d'être accueillie dans ce genre d'établissement, c'est une bonne chose.

M. le Maire.- Ce qui nous a décidé vraiment, quand la gardienne est partie de la rue Fontenay, à faire l'expérience d'un RAM à cet endroit, ce sont les jardins de Fontenay qui permettent d'avoir, autour du pavillon, un espace de jardin que nous n'aurions pas eu ailleurs. On fera l'expérience et on verra.

Mme DELANNET.- Le lieu est aussi bien pour le RAM que pour les enfants.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci Madame DELANNET.

12/200 - Modification de la tarification du port pour l'année 2013

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. ARAZI.- Vous aviez enlevé la délibération du précédent Conseil municipal justement, parce qu'on l'avait analysée en commission finances...

M. le Maire.- Pour arriver à cette délibération.

M. ARAZI.- Il n'en reste pas moins que, renseignements pris auprès d'un certain nombre d'utilisateurs, il se trouve que...

M. le Maire.- Vous êtes aussi spécialiste du port de plaisance ?

M. ARAZI.- Ecoutez, j'ai la chance d'avoir un Maire qui est spécialiste aussi en beaucoup de domaines. Excusez-moi, j'envisage...

M. le Maire.- C'est une remarque.

M. ARAZI.- J'essaie aussi de faire connaître cette ville que j'apprécie.

M. le Maire.- Les journées n'ont que 24 heures. Je ne vois pas comment vous pouvez couvrir un terrain aussi...

M. ARAZI.- Vous y arrivez. Je crois que je serais capable aussi d'y arriver.

M. le Maire.- Votre question. C'est encore trop cher. On n'augmente pas, mais c'est encore trop cher.

M. ARAZI.- Je veux juste rappeler, renseignements pris, que les tarifs ont pratiquement plus que doublé depuis l'arrivée...

M. le Maire.- Faux !

M. ARAZI.- Si, Monsieur le Maire, ils ont plus que doublé depuis l'arrivée de Fayolle. Je vous en apporterai les éléments. D'ailleurs, pour des services qui sont appréciés par les utilisateurs comme étant très loin des attentes. D'ailleurs, je crois que vous avez été sollicité...

M. le Maire.- Vous ne dites pas la vérité.

M. ARAZI.- Laissez-moi finir. Vous avez une association qui s'est créée avec un certain nombre de ces personnes, qui

vous a sollicité pour discuter de ces éléments. Vous avez refusé à ce stade de la recevoir.

M. le Maire.- Pas du tout.

M. ARAZI.- Dont acte.

M. le Maire.- Arrêtez de dire des choses que vous inventez, Monsieur.

M. ARAZI.- Oui, bien sûr, je suis connu à Nogent pour inventer...

M. le Maire.- Pour inventer beaucoup de choses, c'est vrai.

M. ARAZI.- Je crois que, de ce côté, je ne voudrais pas être désagréable...

M. le Maire.- Allez à la remarque, sans refaire l'histoire.

M. ARAZI.- Je voudrais revenir à la société Fayolle, car c'est cela qui est important.

M. le Maire.- Dites-nous pourquoi vous intervenez. Ne nous faites pas l'histoire du port de plaisance. Dites-nous ce qui ne vous plaît pas dans délibération.

M. ARAZI.- Je ne suis pas d'accord avec cette décision parce que la société Fayolle aujourd'hui, c'est un peu comme les autoroutes, c'est-à-dire, que vous n'avez plus de choix. Vous avez une situation de quasi monopole. Vous êtes obligé de passer par eux. De ce fait, et j'en finis, je pense que ce serait important, puisque la Ville a passé un accord qui a permis une augmentation, un triplement du chiffre d'affaires de Fayolle...

M. le Maire.- Non.

M. ARAZI.- Mais si, un triplement de ces chiffres : 170.450 euros. Ce sont des chiffres que vous nous avez annoncés en commission des finances. Cela fait un quasiment triplement.

M. le Maire.- Ce n'est pas intéressant pour la ville ?

M. ARAZI.- Ce serait intéressant pour la Ville, si elle avait un retour dans ses caisses, dans les finances de la Ville, sur les sommes touchées par Fayolle, ce qui n'est pas le cas. Des Nogentais ont des difficultés à garder leur bateau, car c'est devenu de plus en plus cher et nous n'avons aucun avantage financier à avoir ce type de contrat.

M. le Maire.- Vous me présenterez ces Nogentais ?
Pouvez-vous me présenter ces Nogentais ?

M. ARAZI.- Avec grand plaisir. Je vous rappelle que, systématiquement, dans tous les mails que vous recevez, je suis en général assez souvent en copie.

M. le Maire.- Prenons rendez-vous. Ces Nogentais dont vous parlez, je ne sais si ce sont les mêmes, en tout cas ceux qui avaient des petits soucis et des appréciations concernant les tarifs, nous les avons reçus. Nous avons discuté avec eux et ils ont rempli les cahiers de satisfaction du port. A priori, aujourd'hui il n'y a pas de critique sur le port.

Par ailleurs, les tarifs dont vous parlez, cher Monsieur, vous les avez votés dans le cadre de la DSP. Les tableaux de tarifs étaient prévus sur 2011, 2012 et 2013. C'était dans la DSP. Il se trouve que, sur ces tarifs qui étaient prévus dès le début, ils appliquaient dans le cadre de cette DSP, des indices par année pour les faire évoluer. Les indices qui étaient retenus, dataient de 2010. J'ai trouvé et c'est pour cela que j'avais retiré la délibération la dernière fois, que c'était un peu fort de café d'augmenter les tarifs de 4,88 % pour l'année 2013. On a rediscuté avec eux et nous en sommes arrivés à faire en sorte que, en changeant le type de formule de révision, pour l'année 2013 ce sera aucune augmentation et pour l'année 2014, l'année suivante, l'indice en question qui a été retenu, permettra une évolution beaucoup plus raisonnable que celle prévue pour 2013. Voilà ce que je peux dire.

En ce qui concerne les prestations, vous n'allez pas souvent au port manifestement, car les prestations du port sont les meilleures qui existent en Ile de France. C'est le seul port qui a à la fois prises de courant, captage des eaux usées pour chacun des bateaux qui arrivent, l'avitaillement, puisque c'est l'un des ports qui permet de se ravitailler en essence et une capitainerie qui propose un certain nombre de services. Jusqu'à preuve du contraire, même les personnes qui vont au

port de l'Arsenal, trouvent que le port de Nogent est d'une très bonne qualité. On ne doit pas rencontrer les mêmes personnes.

Je vous propose quelque chose qui est bien plus intéressant, que lors du dernier Conseil municipal. Je le mets donc aux voix.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 5 pouvoirs (MM. EYCHENNE, NICOLAS, Mmes RENOUX, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 1 voix contre (M. ARAZI),

Vous pourrez dire que vous n'avez obtenu aucune augmentation pour l'année de 2013 grâce à votre vote.

12/201 - modification des statuts pour la régie personnalisée Scène Watteau Pavillon Baltard

(M. DELLMANN présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Je comprends qu'en 2012, ce soit un peu perturbé et que l'on ne soit pas en situation d'avoir le rapport d'activité. D'ailleurs, on ne l'a pas eu. En revanche, faire cela de façon définitive dans les statuts, ce n'est pas une bonne politique, car il est intéressant d'avoir le rapport d'activité suffisamment tôt, pour corriger les décisions s'il y a des problèmes. Si l'on a le rapport d'activité en décembre n+1, cela veut dire que l'on prend deux exercices dans la vue avant de pouvoir corriger le tir s'il y a des problèmes. En termes de gestion, ce n'est pas une bonne chose de le faire de façon définitive en l'inscrivant en dur dans les statuts.

M. DELMANN.- C'est un point de vue que l'on peut respecter. Il est dit au plus tard le 31 décembre de l'année. Il est évident qu'en "collant" un rapport d'activité pratiquement à la fin de la saison, puisque la Scène Watteau a une saison septembre-juin, il est difficile matériellement pour les gens qui travaillent à la Scène Watteau, d'avoir suffisamment de recul sur les opérations. A mon avis, il est tout à fait raisonnable de prévoir au plus tard au 31 décembre. C'est une date qui est donnée à titre de limite. Si les gens peuvent sortir ce rapport d'activité avant le 31 décembre, ils le feront.

Mme MUNZER.- Simplement, M. DELLAMNN vient de donner la réponse. Si vous regardez page 109, l'article 16, vous verrez que vous ne parlez pas de la même chose. Vous parlez des éléments financiers. Là, on parle simplement du bilan de l'activité de la saison. Comme vient de le dire M. DELLMANN, c'est de septembre à juin. On parle de la fréquentation. Les éléments comptables sont bien faits, les comptes administratifs, tout cela est fait normalement. On parle du directeur qui doit présenter son rapport d'activité de la saison. Cela n'a été mis, ni dans le slide, ni dans le résumé. A mon avis, la confusion vient de là.

M. GILLES.- Si les éléments financiers sont sur l'année civile et les éléments d'activité sur un autre calendrier, cela pose un problème de mise en cohérence entre l'activité et les éléments financiers.

Mme MUNZER.- Tout est fait pareil, mais tout est fait sur la saison. En cours d'année, vous pouvez avoir les éléments chiffrés, si vous les désirez à un moment donné. Le bilan d'activité ne peut pas, matériellement, être fait en juin juillet. C'est purement technique.

M. GILLES. - Juin juillet, je veux bien. Cela peut être fin septembre au plus tard. Fin décembre, cela veut dire que l'année suivante est déjà enclenchée et on n'a plus de capacité à corriger. On corrige avec deux de retard.

M. le Maire.- Monsieur GILLES, M. DELLMANN vous l'a dit, c'est au plus tard le 31 décembre. On va regarder quand les documents seront donnés, octobre, décembre. On peut regarder. On s'est donné cette buté de façon à ne pas dépasser le 31 décembre.

Mme MUNZER.- Je précise que tous les établissements culturels que je connais, fonctionnent de cette manière. A la Fédération nationale pour la culture, en termes de politique culturelle, tout le monde fonctionne, ainsi sur les bilans, puisque l'on parle uniquement en termes de saison. Les établissements en plus ferment au mois d'août généralement. Il ne faut pas l'oublier. Une partie de juillet et août. Nous ne sommes pas les seuls à fonctionner ainsi.

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 5 pouvoirs (MM. EYCHENNE, NICOLAS, Mmes RENOUX, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 1 voix abstention (M. GILLES),

12/202 - Convention de mise à disposition avec la régie personnalisée Scène Watteau Pavillon Baltard

(M. DELLMANN présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 5 pouvoirs (MM. EYCHENNE, NICOLAS, Mmes RENOUX, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 1 voix abstention (M. GILLES),

12/203 - Rapport d'activité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication

(M. IPPOLITO présente la délibération)

M. le Maire.- C'est un dont acte.

12/204 - Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme HESLOUIN.- Page 142, n°12/396 du 8 novembre 2012, c'est un marché qui a été passé avec la société Quadratti concernant le salon de l'artisanat. Je voulais simplement savoir étant donné les prix donnés par la suite, s'il y avait une participation des artisans participants.

M. le Maire.- Oui, bien sûr.

Mme HESLOUIN.- De quel ordre ?

M. le Maire.- Je ne me rappelle pas du chiffre. Je ne l'ai pas sous les yeux. Il y a une participation. On pourra vous le redonner. C'est passé en délibération lors d'un Conseil municipal précédent.

D'ailleurs, cette année la manifestation a été particulièrement réussie au plan fréquentation en tout cas. Et maintenant, des personnes viennent d'une année sur l'autre pour retrouver certains artisans d'art avec lesquels elles ont eu des contacts l'année précédente.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. GILLES.- Sur la 12/394, l'emprunt de 1 million, je voulais connaître le taux. A quel taux avez-vous réussi à le négocier ?

M. le Maire.- C'est 3,45. Vous avez la possibilité de nous demander l'ensemble du document. On peut vous le passer en fiche.

M. GILLES.- (*hors micro*) C'est du taux fixe ?

M. le Maire.- Oui.

M. ARAZI.- Une délibération a attiré mon attention. C'est la 12/408 du 20 novembre 2012, c'est très abscons : défense des intérêts de la commune, par elle-même, dans le cadre d'un contentieux l'opposant aux occupants d'un logement jouxtant une salle communale. Ce sujet, on le connaît d'autant mieux que je l'ai abordé dans l'une des questions orales que je vous avais posée ici. Je vois que la situation s'est aggravée. La situation de santé de la personne est plus importante. Elle vous a amenés, elle a amené la ville devant le tribunal administratif avec un risque important pour la ville de se faire éventuellement condamner sur les préjudices. Le sujet n'est pas traité. J'avais envie de vous proposer, moi qui m'intéresse à ces sujets et qui ai l'occasion de parler avec les Nogentais...

M. le Maire.- Vous êtes le seul !

M. ARAZI.- Nous avons un médiateur.

M. le Maire.- Vous devriez ouvrir une agence.

M. ARAZI.- C'est le rôle des élus d'être à côté des Nogentais.

M. le Maire.- Vous n'êtes pas le seul quand même. Soyez un peu modeste. Un peu d'humilité et de modestie.

M. ARAZI.- Cela étant, vu comment vous répondez à un certain nombre des Nogentais, comme je suis en copie des communications...

M. le Maire.- Vous avez copie de toutes les communications ?

M. ARAZI.- Eh oui, parce qu'un certain nombre de gens pensent que la façon... Je vais prendre le sujet positivement. Je voudrais revenir sur la notion de médiateur de la ville. Vous avez, à un moment donné, avec M. DELLMANN, crié partout qu'il n'y avait aucun problème, que tout allait bien, pas de souci. La preuve, c'est que l'on en a un certain nombre. On a au moins celui-là.

M. le Maire.- Vous les fabriquez, les problèmes.

M. ARAZI.- Je crois... C'est vous qui intervenez. Je considère d'ailleurs que ce sujet est fort difficile.

M. le Maire.- On ne va pas perdre notre temps ce soir.

M. ARAZI.- Serait-il possible...

M. le Maire.- Non Monsieur. Revenez à la question que vous posez, s'il vous plaît. Vous parlez d'une question. Allons jusqu'au bout de la question et arrêtez de généraliser sur la ville. Vous avez tous les courriers, il paraît que je ne suis pas gentil, etc. Mettons cela de côté. La personne en question est employée de la région Ile de France, qui occupe le logement qui jouxte le préau de l'école Val de Beauté. Dans cette école, nous avons des activités dans la journée et en fin de journée, dans le cadre des activités des clubs de loisirs et de découverte. Cette personne estime que, dans le cadre de ces activités, voire même certaines attributions de salles pour des réunions le soir, il paraît qu'il y a trop de bruit et elle ne supporte pas le bruit de l'activité qui a lieu dans l'école d'à côté. Il se trouve que ce n'est pas nouveau. Cela a toujours été un préau. Il y a toujours eu des activités. Mais il se trouve, qu'elle ne les supporte pas. On a fait des mesures. On reconnaît qu'il y a un niveau sonore de temps en temps un peu élevé. On a donc demandé que les haut-parleurs et les sonos soient baissés et respectent un certain niveau. Mais quel que soit, ce que nous avons fait pour le plaisir de cette personne et pour répondre à ses demandes, la question reste toujours pendante. Elle continue. On a trouvé une solution. Pour certaines activités, on l'invite pour qu'elle puisse être de l'autre côté du mur. Au moins, elle participe à la manifestation. Cela ne suffit pas. Nous avons demandé un devis aux services pour qu'ils nous disent, pour le cas où l'on

serait prêt à faire une isolation particulière au plan sonore, entre l'école Val de Beauté et l'appartement de ce Monsieur qui est dans le lycée professionnel d'à côté, combien cela nous coûterait. Pour l'instant, on en est là. Entre temps, on nous a emmené dans un processus et il fallait que la ville ait un défenseur dans la procédure qui nous a été imposée.

M. ARAZI.- Il est tout à fait possible, Monsieur le Maire, d'envisager, puisque c'est une solution, de mettre en place une médiation de telle façon à essayer de trouver une solution. C'est ce que je vous propose.

M. le Maire.- Nous avons un médiateur. On ne s'improvise pas ainsi...

M. ARAZI.- Justement, on fait appel au médiateur de la ville. C'est bien ce que je vous propose.

M. DELLMANN.- C'est l'intéressé qui doit faire appel au médiateur.

M. le Maire.- Ce n'est pas, nous allons faire appel au médiateur.

M. DELLMANN.- Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de problème. Si l'on a mis un médiateur en place, c'est justement parce que l'on pouvait penser qu'il y en avait. On a constaté que, depuis que la fonction a été instituée en 2009, le médiateur n'a pas eu de dossier. En tout cas, si une personne souhaite saisir le médiateur de la commune, elle peut le faire en toute liberté. Il y a une procédure. Il faut écrire, etc. Maintenant, cette procédure tombe-t-elle sous le coup d'une médiation ? N'est-ce pas plutôt un conflit de voisinage ? Je ne sais pas.

M. ARAZI.- En tout cas, c'est la ville qui est assignée. C'est un sujet complexe. Je regrette réellement que l'on n'ait pas la volonté de trouver un compromis.

M. DELLMANN.- Ce n'est pas à la ville de saisir le médiateur.

M. le Maire.- Ce que vient de dire M. DELLMANN est important. Dans une affaire pareille, ce n'est pas à la ville de saisir le médiateur. C'est à lui. Par ailleurs, si vous voulez l'aider, conseillez-lui de saisir le médiateur.

M. ARAZI.- C'est fait. Et je pensais qu'il était prêt à faire un pas et que la ville, ce soir, était dans une volonté différente qui était une volonté éventuellement d'écoute pour trouver une solution. Je ne l'entends pas.

M. DELLMANN.- C'est le Nogentais qui a saisi le tribunal. Il n'a pas saisi le médiateur. Il n'a pas saisi le conciliateur. Il n'a pas besoin d'un élu pour être son porte-parole. Il peut le faire directement. Comme il a pu saisir le tribunal, il aurait pu saisir le médiateur. C'est curieux.

M. le Maire.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie de votre patience et de votre assiduité.

Bonne soirée et bonnes fêtes car nous ne nous reverrons qu'en 2013.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne